2017

Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets

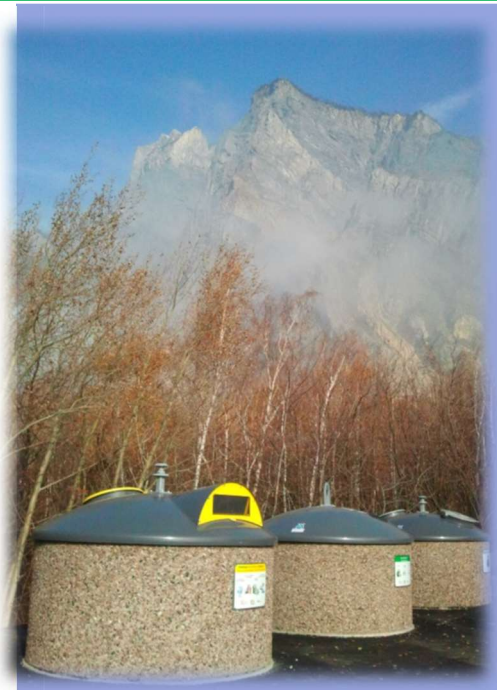

SIRTOM de Maurienne

82 Avenue de la Riondaz

73870 Saint Julien-Montdenis

Table des matières

Table des matières 2
Préambule 4
Historique 5
FICHE D'IDENTITÉ DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS 8
Localisation des sites du SIRTOMM 10
Les faits marquants 2017 14
Les indicateurs techniques 15
A. La collecte des déchets ménagers et assimilés 15
1. La collecte des ordures ménagères 15
2. Les collectes sélectives 18
3. Les collectes spécifiques 28
4. Les déchèteries 34
B. Le transport des déchets jusqu'aux centres de traitement 38
1. Le transport des déchets issus des collectes 38
2. Le transport des déchets issus des déchèteries 38
C. Le traitement des déchets 40
D. Les actions de communication du SIRTOMM 42
1. Présentation de l'ambassadrice du tri du SIRTOMM 42
2. Les actions auprès du grand public 43
E. Synthèse des activités du SIRTOMM 48
1. Bilan des tonnages 48
2. Schéma de gestion globale des déchets ménagers et assimilés du SIRTOMM 49
3. Bilan global de traitement des déchets du SIRTOMM 50
Les indicateurs financiers 51
A. La collecte des ordures ménagères 51
B. La collecte sélective 52
C. Les déchèteries 55
D. Le transport et le traitement par incinération des ordures ménagères 57
E. Les investissements 58
État du personnel 59

A. Le personnel 59
B. Bilan du taux d'absence 60
État des véhicules et matériels 62
A. Parc de véhicules 62
Annexes 63
Liste des tableaux 72
Liste des figures 73
EN BREF – ANNEE 2017 74

Préambule

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, précise le cadre d'établissement du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Il s'inscrit clairement dans une réelle volonté de dialogue au sein des assemblées délibérantes et de transparence en direction des usagers.

Toutes les collectivités sont tenues d'établir le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, de le mettre à la disposition du public et de le présenter à leur assemblée délibérante. Cette dernière émet un avis sur ce rapport.

Ce rapport doit être ensuite transmis à chaque adhérent du syndicat (EPCI ou commune) pour communication à leur propre assemblée délibérante. Son contenu est tenu à disposition du public au siège du SIRTOMM et sur Internet et dès sa transmission, dans les mairies. Parallèlement, un exemplaire est adressé au Préfet pour information.

Il doit contenir les indicateurs techniques sur les opérations de collecte et de traitement, mais également les indicateurs financiers.

Ce document présente donc le bilan technique d'exploitation pour l'année 2016, de la collecte des déchets ménagers et assimilés et de leur traitement au sein des différentes installations de traitement et valorisation utilisées par le SIRTOM de Maurienne. Il décrit aussi le détail des dépenses de fonctionnement et d'investissement et les modalités de financement.

Historique

Le SIRTOM de Maurienne : d'hier à aujourd'hui

HIER…

Dès 1972, 11 communes (sur 62) se rassemblent dans un syndicat dont la compétence se limite au traitement des ordures ménagères par broyage et mise en décharge à Saint-Julien-Montdenis sur le site des Fontagneux.

A partir de 1983, le syndicat met en place la collecte des déchets et entame progressivement un regroupement des communes de Maurienne.

Fin 1993, le syndicat regroupe 61 communes et devient dès lors le SIRTOM Maurienne (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne). La décharge de Saint-Julien-Montdenis étant saturée, le SIRTOMM s'associe par convention tripartite avec Chambéry Métropole (ex SIAC) et la Communauté de Communes du Lac du Bourget (ex SILB). La construction d'une troisième ligne d'incinération permettant d'accueillir notamment les déchets de la Maurienne est alors entreprise à l'usine de Chambéry.

Face à l'augmentation croissante du flux routier transitant par la vallée de la Maurienne et soucieux de préserver l'environnement, le SIRTOMM imagine un concept novateur rail-route pour le transport de ses déchets.

En 1995, il réalise une première station de transfert multimodale sur le site des Fontagneux à Saint-Julien-Montdenis et une seconde à Modane en 2002. Les déchets, après vidage des bennes à ordures ménagères, sont compactés dans des conteneurs spéciaux avant d'être acheminés par le rail à destination de Chambéry, à l'usine d'incinération ou dans un centre de tri.

C'est une première en France ! Ce concept est récompensé par la remise du Trophée de l'Eco-acteur rhônalpin 1998 - catégorie « collectivités ». La décharge de Saint-Julien-Montdenis est alors définitivement fermée et réhabilitée.

A partir de 1998, le SIRTOMM instaure la collecte sélective en partenariat avec Eco-Emballages.

Le dispositif mis en place ne cessera d'évoluer, pour aboutir fin 2004, non seulement à sa généralisation dans tous les milieux, mais aussi à une simplification du geste de tri grâce à la collecte en multimatériaux : le conteneur jaune rassemble les emballages recyclables et les journaux/magazines.

Parallèlement, le SIRTOMM est l'un des tous premiers syndicats à instaurer la collecte sélective en stations avec la mise en place de Conteneurs Semi-Enterrés (CSE).

Fin 2002, la 62ème commune de Maurienne -Aiton- adhère au SIRTOMM.

En 2004, le SIRTOMM fait appel à un cabinet d'études pour qu'il réalise un travail sur le devenir des déchets de la Maurienne. L'étude comporte 6 phases : état des lieux, perspectives de production des déchets, techniques de traitement des déchets résiduels, solutions adaptées au contexte de la Maurienne, montage juridique et administratif. Elles sont progressivement restituées au cours de l'année 2004 aux membres d'un Groupe de Pilotage spécialement créé et aux membres du Comité Syndical du SIRTOMM, pour un choix de solutions définitif en 2005.

Le 08 juillet 2004, le bureau de Chambéry Métropole décide de moderniser son usine en portant sa capacité à 115 000 tonnes. Simultanément, le SIBRECSA entame une réflexion en vue d'accroître la capacité de son usine de Pontcharra - solution qui, à court terme, permettrait d'envisager une mutualisation des moyens. L'augmentation des capacités d'incinération sur ces unités, assurera au SIRTOMM des filières pérennes pour le traitement – valorisation de ses ordures ménagères.

En 2005, le SIRTOMM ouvre une nouvelle déchèterie pour les communes de Fontcouverte et de Villarembert portant ainsi le nombre de ses déchèteries à 10 et 5 dépôts communaux (Jarrier, Saint Colomban des Villards, Saint Jean d'Arves, Albiez-Montrond, Valmeinier).

Le 1er janvier 2007 la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise a délégué la totalité de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers au SIRTOMM. La collecte est réalisée par un prestataire privé jusqu'en juin 2011.

A partir de 2006 et pendant 3 ans, Chambéry Métropole a procédé à la modernisation de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM), pour un montant total s'élevant à 83 millions d'euros. Pendant cette période, les ordures ménagères résiduelles (OMR) du SIRTOMM ont été en partie exportées vers d'autres centres de traitement, hors du département de la Savoie. Au second semestre 2008, ces travaux sont complètement achevés et la totalité des ordures ménagères résiduelles sont envoyées à nouveau à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Chambéry Métropole. Depuis 2009, la totalité des OMR du SIRTOMM est donc incinérée pour produire de la chaleur et/ou de l'électricité.

En 2007, le SIRTOMM a également mis en place la filière D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) dans son réseau de déchèteries : collecte des réfrigérateurs, téléviseurs, ordinateurs, petits appareils usagés ….

Au 1er janvier 2010, le SIRTOMM a transféré la compétence traitement et valorisation des déchets au syndicat mixte Savoie Déchets.

Au 1er juillet 2011, le marché public entre Valespace et le SIRTOMM s'est terminé. Savoie Déchets est dorénavant le signataire des marchés de tri incluant les tonnages du SIRTOMM.

Décembre 2013 : réception des travaux et ouverture de la nouvelle déchèterie de Saint-Léger.

En 2014, de nouveaux éco-organismes ont été mis en place dans les déchèteries du SIRTOMM : Eco-mobilier (pour le mobilier) et Eco-DDS (pour les Déchets Diffus Spécifiques), et un nouvel éco-organisme pour la collecte des DASRI, DASTRI.

2016 : Fermeture de la déchèterie de Etienne de Cuines (mars). Réception des travaux et ouverture de la nouvelle déchèterie de Saint-Julien Montdenis (décembre), avec l'élargissement de la plateforme du bas du quai de transfert.

2017 :

AUJOURD'HUI…

Depuis plus de 12 ans, le SIRTOMM continue de développer la mise en place des Conteneurs Semi-Enterrés.

Ainsi, en 2017, la politique du SIRTOMM se résume comme suit :

- **Optimiser** les services d'exploitation pour rationaliser les coûts de fonctionnement notamment avec la généralisation des Conteneurs Semi-Enterrés.
- **Moderniser** les équipements des déchèteries.
- **Développer** la collecte sélective.
- **Agir** en faveur de la prévention et de la réduction des déchets à la source.

>>> Ensemble, nous devons tout mettre en œuvre pour réduire et mieux valoriser nos déchets <<<

FICHE D'IDENTITÉ DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Structure	SIRTOM de Maurienne Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne.
Coordonnées	Adresse : 82 Avenue de la Riondaz 73 870 Saint-Julien-Montdenis Tél : 04/79/59/92/28 Fax : 04/79/83/26/48 Mail : contact@sirtom-maurienne.com Web : http://www.sirtom-maurienne.com/
Compétences et missions	1. Traitement par incinération des déchets ménagers et assimilés. 2. Mise en décharge des déchets ultimes. 3. Tri et traitement des déchets recyclables issus des collectes sélectives. 4. Opérations de stockage et de transport vers les centres de traitement des déchets ménagers et assimilés. 5. Opérations de stockage et de transport vers les centres de traitement des déchets recyclables issus des collectes sélectives. 6. Maîtrise d'ouvrage et exploitation des centres de transfert. 7. Collecte des déchets ménagers et assimilés. 8. Collecte des déchets recyclables issus des collectes sélectives. 9. Maîtrise d'ouvrage et exploitation, comprenant la collecte, le stockage, le transport et le traitement des déchets issus des déchèteries, ainsi que le gardiennage. 10. Maîtrise d'ouvrage et exploitation, comprenant la collecte, le stockage, le transport et le traitement des déchets issus des installations de stockage des déchets inertes (ISDI), ainsi que le gardiennage. Au 1er janvier 2010, le SIRTOMM, qui possède la compétence collecte pour le compte des 62 communes, a transféré la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » au syndicat mixte Savoie Déchets.
Un déchet, c'est quoi ?	Selon l'article L.541-1 du Code de l'environnement, est considéré comme un déchet « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».

Mode de gestion du service public	La collecte des déchets ménagers et emballages / papiers assurée en régie directe. Un prestataire privé assure la collecte des déchets ménagers en bas de vallée. La collecte du verre est assurée par 1 prestataire privé. La gestion des déchèteries et le transport des bennes se font principalement en régie directe (un prestataire privé participe au transport des bennes de déchets verts, DIB et de bois). Les prestations de traitement et de valorisation sont confiées au syndicat mixte Savoie Déchets.
Territoire	56 communes de Maurienne.
Usagers du service	Les ménages qui habitent sur le territoire des communes membres du syndicat (44 817 habitants en 2017, 72 986 en population DGF) Les professionnels (artisans, commerçants, activités tertiaires), dans la limite de la définition des déchets assimilés et des volumes acceptés à ce titre.
Bureau	Président : Christian SIMON Vice-Présidents : • Jean-Yves TOESCA : canton de la Chambre - Suppléant du Président, président de la commission d'appel d'offres, chargé des finances et du personnel. • José VARESANO : représentant la commune de St Julien Montdenis - chargé du patrimoine : déchèteries, centre de transfert, siège social. • Jean-Louis BOUGON : canton de Lanslebourg - chargé du suivi des matériels roulants. • François CHEMIN : canton de Modane – chargé des relations avec Savoie Déchets. • Patrick LESEURRE : canton de St-Jean-de-Maurienne - chargé de la communication, de l'action sociale, de l'hygiène et de la sécurité. • Jean-Jacques MELLIER : canton d'Aiguebelle- chargé des relations avec les Eco-organismes. • Christian JOET : canton de Saint-Michel-de-Mne - chargé de la mise en place des CSE et des ISDI (Installation de Stockage des déchets Inertes). • Bernard BALMAIN : CC de l'Arvan – chargé du tri sélectif.

Localisation des sites du SIRTOMM

Figure 1 : Carte représentant la localisation des sites du SIRTOMM

- 56 communes adhérentes
- 44 817 habitants permanents en 2017
- 4 700 établissements économiques
- 72 986 habitants en population DGF (= prise en compte de l'activité touristique)

Tableau 1 : Localisation et renseignements sur les sites du SIRTOMM

Les équipements propriété du SIRTOMM	Adresse	Horaires d'ouverture	Fonction
Locaux techniques et administratifs	82 Avenue de la Riondaz 73 870 Saint-Julien-Montdenis	Lundi à Vendredi : 8h00-12h00 / 13h30-17h00	➢ Accueil, équipe encadrante ➢ Locaux sociaux pour les agents de collecte ➢ Garages et atelier de maintenance des véhicules

Localisation des déchèteries	Horaires d'ouverture	Gardiennage	Fonction
Lieu-dit « la Folesse » 73 220 BONVILLARET	✓ Mardi-Mercredi-Samedi : 14h00-17h00 ✓ Vendredi : 9h00-12h00	Agent SIRTOMM	➢ Accueil des usagers. ➢ Séparation et orientation des déchets vers les unités de valorisation, de traitement ou d'enfouissement correspondantes.
Lieu-dit « la Fassire » 73 220 SAINT LEGER	✓ Jeudi : 14h00-17h00 ✓ Samedi : 9h00-12h00	Agent SIRTOMM	
Au plan des Chaumes 73 300 FONTCOUVERTE	✓ Lundi-Mercredi-Vendredi : 14h00-17h00 ✓ Samedi: 8h30-11h30/14h00-17h00	Agent SIRTOMM	
Rue de la Bonne Eau 73 450 VALLOIRE	✓ Lundi-vendredi : 13h30-17h30 ✓ Samedi: 9h00-12h00 / 13h30-17h30	Géré par la commune	
Lieu-dit « l'Ile » 73 500 MODANE	Du 02/11 au 31/03 : ✓ Lundi-Mardi-Vendredi-Samedi : 7h45-12h00 / 14h00-16h30 ✓ Mercredi : 7h45-12h00 Du 01/04 au 31/10 : ✓ Lundi-Mardi-Mercredi-Vendredi : 7h45-12h00 / 14h00-17h30 ✓ Samedi: 7h45-12h00 / 14h00-16h30	Agent SIRTOMM	
Route N6 Entrée Village 73 480 LANSLEBOURG	De Mai à fin Novembre : ✓ Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 13h30-17h00 ✓ Samedi : 9h00-12h00 / 13h30-17h00 De Décembre à fin Avril : ✓ Mardi-Mercredi-Vendredi : 13h30-17h00 ✓ Samedi: 9h00-12h00 / 13h30-17h00	Agent SIRTOMM	

Lieu-dit « Les Sorderettes » 73 140 SAINT MICHEL DE MAURIENNE	Du 1er avril au 31 novembre : ✓ Semaine : 8h30-12h00 / 14h00-17h00 ✓ Samedi : 8h30-12h00 Du 1er Décembre au 31 Mars : ✓ Lundi-Mercredi: 8h30-12h00/14h00-17h00 ✓ Samedi : 8h30-12h00	Agent SIRTOMM	
Lieu-dit « Les Fontagneux » 73 870 SAINT JULIEN MONTDENIS	✓ Lundi au Samedi : 8h00-12h00 / 14h00-17h30	Agent SIRTOMM	
Lieu-dit « Le Bugeon » 73 130 LA CHAMBRE	✓ Lundi -Mercredi-Samedi: 9h00-12h00/ 14h00-17h00 ✓ Mardi-Jeudi : 9h00-12h00 ✓ Vendredi : 14h00-17h00	Agent SIRTOMM	

Localisation des dépôts communaux	Horaires d'ouverture	Gardiennage	Fonction
Lieu-dit « Bois feuillet » 73 300 JARRIER	Uniquement en semaine paire ✓ Vendredi : 14h00-17h00 ✓ Samedi : 9h00-12h00 / 14h00-16H00	Géré par la Commune	
Lieu-dit « sur la Croix » 73 130 SAINT COLOMBAN DES VILLARDS	✓ Lundi-Mercredi: 13h30-16h00 ✓ Samedi: 9h00-12h00	Géré par la Commune	
Lieu-dit « Les Savoies » 73 530 SAINT JEAN D'ARVES	D'Avril à Juin et de mi-Septembre à mi-Décembre : ✓ Vendredi 14h00-17h00 De Juillet à mi-Septembre : ✓ Mardi-Vendredi : 14h00-17h00	Géré par la Commune	
Lieu-dit « le Merderel » 73 300 ALBIEZ-MONTROND	✓ Mardi : 13h30-16h30 ✓ Jeudi : 14h00-17h00	Géré par la Commune	
Lieu-dit "La Léchère" 73 450 VALMEINIER	✓ Vendredi : 7h00-12h00	Géré par la Commune	

Équipements	Localisation	Horaires d'ouverture	Gardiennage	Fonction
Quai de transfert	Lieu-dit « Les Fontagneux » 73 870 SAINT JULIEN MONTDENIS	Du Lundi au Vendredi : 7h00-14h00	Agent SIRTOMM	Plate-forme de transit des déchets collectés quotidiennement. Optimisation des transports vers les centres de valorisation (Chambéry) : -usine d'incinération -centre de tri
	Lieu-dit « l'Ile » 73 500 MODANE	De fin décembre à fin avril et juillet/août Du lundi au Vendredi (sauf jeudi) : 7h45-12h00 / 14h00-17h30	Agent SIRTOMM	
Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI)	Lieu-dit « la Folesse » 73 220 BONVILLARET	Mardi-Mercredi-Samedi : 14h00-17h00 Vendredi : 9h00-12h00	Agent SIRTOMM	Stockage des déchets inertes
	Lieu-dit « Plan d'Arc » 73 870 SAINT-JULIEN-MONTDENIS	Du lundi au Samedi : 8h00-12h00 / 14h00-17h30	Agent SIRTOMM	Stockage des déchets inertes

Les faits marquants 2017

De Janvier à Mars 2017 : La loi NOTRE est à l'origine du regroupement de communes avec Bramans, Lanslebourg, Lanslevillard, Sollières, Termignon au sein de la nouvelle commune de Val Cenis et de Saint François Longchamps, Montaimont, Montgellafray au sein de Saint François Longchamps.

Les communautés de communes Cœur de Maurienne et de l'Arvan ont fusionné créant ainsi la nouvelle communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan ou 3CMA, il en est de même avec la fusion des communautés de communes Terra Modana et Haute Maurienne, créant la communauté de communes Haute Maurienne Vanoise ou CCHMV.

Une autre conséquence de la Loi NOTRE est le transfert de la compétence déchets des communes individuelles du canton de la Chambre à la communauté des communes du canton de la Chambre ou 4C.

Ces modifications ont entrainé la désignation de nouveaux délégués au comité syndical du SIRTOMM et l'élection de nouveaux président et vice-présidents.

Mars 2017 : Recrutement d'un ambassadeur du tri afin de pallier au départ de la précédente ambassadrice fin 2016.

Départ de la chargée de mission déchets en poste depuis 2010.

Mai 2017 : démarrage d'un nouveau marché de transfert par route des déchets, attribué à l'entreprise Trans RF.

La collecte sélective du SIRTOMM réintègre le centre de tri Valespace à Chambéry, après plus d'un an d'exil au centre de tri Savoie Déchets de Gilly-sur-Isère.

De Mai à Juillet 2017 : Livraison et pose des CSE à Sainte-Marie-de-Cuines, Epierre, Avrieux, Valfréjus, Saint-Sorlin-d'Arves, Saint-Michel-de-Maurienne, Saint-Jean-de-Maurienne, Valloire.

Juillet 2017 : Remise en service du quai de transfert de Modane sous un format désormais adapté aux transferts par route. Le fonctionnement de ce quai sera saisonnier (été/hiver).

Août 2017 : Livraison, pose et mise en service des CSE sur Montsapey.

Septembre 2017 : Départ de l'ambassadeur du tri en poste. Recrutement d'une nouvelle ambassadrice en fin de mois.

Reprise des travaux d'aménagement de la déchèterie des Arves, suspendus pendant de nombreuses années.

Livraison et pose des CSE sur Bonvillaret (mise en service le 09 novembre).

Octobre 2017 : Départ de la responsable d'exploitation et arrivée de Line ROCHE pour la remplacer.

Livraison et pose des CSE à Argentine et Randens (mise en service au 09 novembre).

Démarrage d'un nouveau marché de collecte des verres, attribué à la société Minéris qui collecte par l'intermédiaire des entreprises Guérin Logistique et Sibuet Environnement, cette dernière intervenant en sous-traitant sur une partie du territoire.

Novembre 2017 : Livraison et pose des CSE à Aiton (mise en service au 30 novembre) Livraison de CSE pour Aiguebelle, Montgilbert, Saint-Jean-de-Maurienne (mise en service prévue pour 2018).

Ouverture de l'ISDI du plan d'Arc pour la réception des gravats de St Julien Montdenis.

Les indicateurs techniques

A. La collecte des déchets ménagers et assimilés

1. La collecte des ordures ménagères

Depuis le 1er janvier 2007, le SIRTOMM assure la collecte des ordures ménagères de toute la Maurienne.

1. Méthodes de collecte des ordures ménagères

- **Porte à porte**

Le point d'enlèvement des déchets par ce type de collecte est situé à proximité du domicile de l'usager ou du lieu de production. Ce type de collecte est minoritaire sur le territoire et en voie de suppression, le ramassage en sacs individuels ne correspondant plus aux normes d'hygiène et sécurité. Fin 2017, la dernière commune fonctionnant sur ce mode de collecte, Aiton, passe en CSE.

- **Point de regroupement**

Il s'agit de regrouper et d'équiper un point de collecte en bacs roulants pour plusieurs habitations. Les bacs de collecte sont gris à couvercle vert ou marron et de capacité allant de 330 litres à 750 litres (ex : Saint-Jean-de-Maurienne, Aiguebelle…).

- **Point d'apport volontaire (PAV)**

Ce procédé est depuis quelques années le système le plus développé au SIRTOMM. Cette collecte est basée sur le mode d'apport volontaire sur un site spécifique équipé en Conteneurs Semi-Enterrés (CSE) d'une capacité de 5 m^3. Des conteneurs aériens de petit volume (2 m^3) sont également installés sur le territoire depuis quelques années, pour des hameaux isolés ou peu peuplés et donc peu producteurs de déchets.

Leur volume de stockage étant plus important que celui des bacs roulants, la zone d'habitation visée par ce regroupement est plus large et par conséquent ces points sont moins nombreux et permettent d'optimiser la collecte.

Le développement de ces équipements permet de réduire les fréquences de collecte et donc d'amoindrir les coûts des transports et aura un impact positif à long terme sur l'environnement.

2. Les acteurs

Sur une majorité du territoire, le SIRTOMM assure la collecte en régie directe.

Cependant, l'entreprise SIBUET assure en 2017 la collecte des ordures ménagères, pour le compte du SIRTOMM, sur les communes suivantes : Aiguebelle, Randens, Saint-Alban-d'Hurtières, Saint-Georges-d'Hurtières, Saint-Léger, Saint-Pierre-de-Belleville, Épierre, Argentine, Aiton, Bonvillaret, Montgilbert. La collecte de la commune de Montsapey est effectuée par les agents communaux qui transvasent les OM dans le camion de SIBUET. Une partie de ces communes s'est vue équipée en CSE dans le courant de l'année 2017.

Les communes d'Orelle, Montgellafrey et Valloire sont en partie équipées en CSE, collectés par le SIRTOMM, et collectent elles-mêmes les autres points.

Les déchets des artisans et commerçants, dans la mesure où ils sont assimilables aux déchets ménagers et en quantités modérées, sont collectés en même temps que les ordures ménagères. Dans le cas où les quantités seraient trop importantes, le SIRTOMM peut assurer le service de collecte sous réserve de la signature d'un contrat spécifiant les conditions techniques et économiques de la prestation.

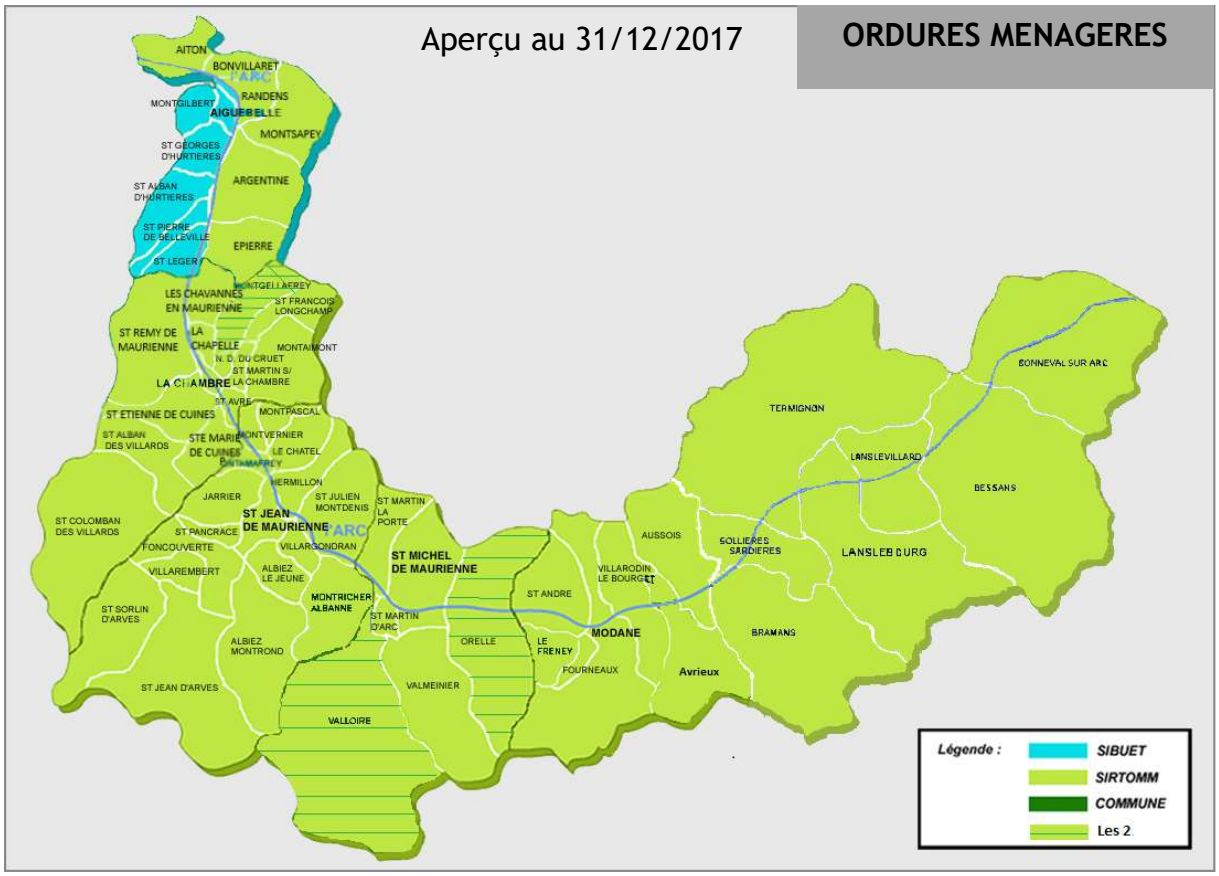

Figure 2 : Carte représentant les acteurs de collecte d'ordures ménagères sur le territoire de la Maurienne

3. Les tonnages

Tableau 2 : Tonnages des ordures ménagères depuis 2013

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnages d'ordures ménagères	15 449	15 215	15 164.5	14 982	**14 759**

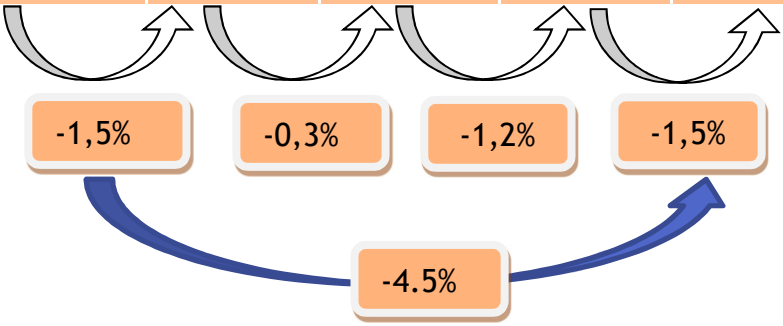

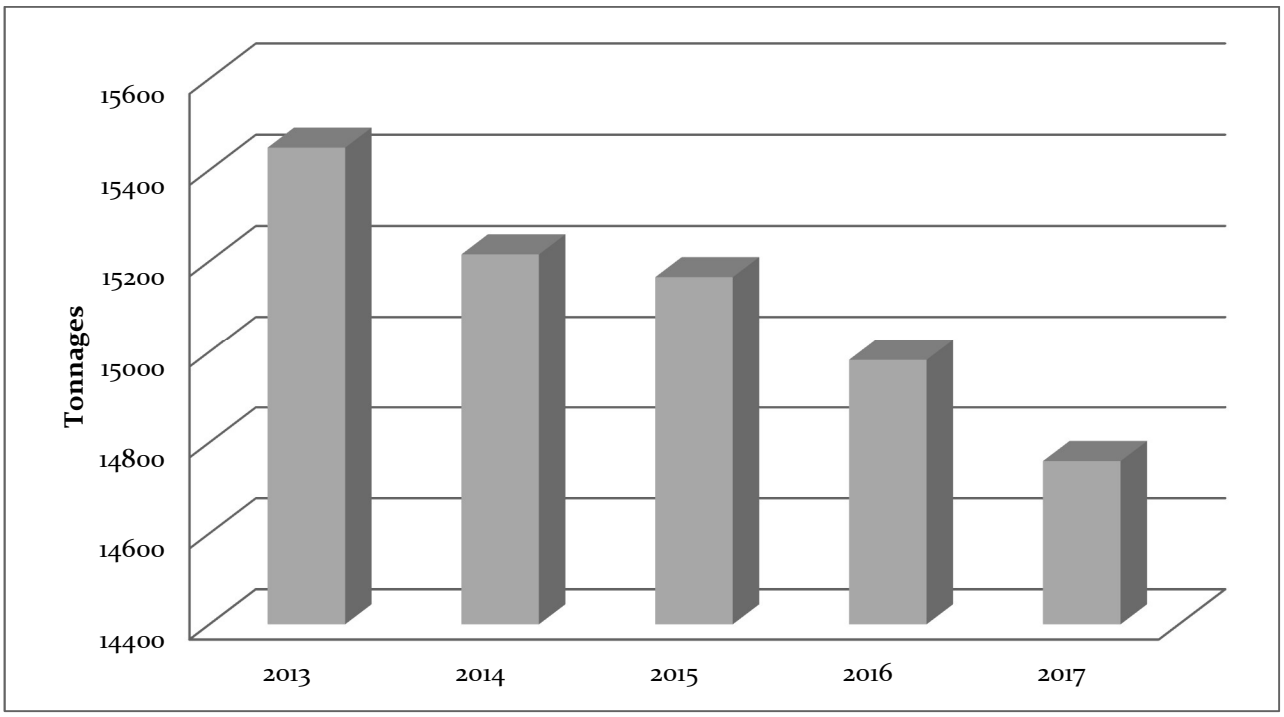

Figure 3 : Graphique représentant l'évolution des tonnages d'Ordures Ménagères

4. Commentaires

Ce sont 14 759 tonnes d'ordures ménagères qui ont été incinérées à Chambéry en 2017 (provenant de la population permanente et touristique) soit 200 kg/habitant si l'on considère la population DGF, ou 329 kg/habitant avec la population permanente.

Après une première incursion en 2016 sous les 15 000 T, la tendance de réduction des quantités d'ordures ménagères se confirme, avec une diminution de 1,5% des tonnages en 2017, soit la plus forte baisse depuis 4 ans.

Les raisons de cette réduction sont multiples : il y a bien sûr les actions de réduction à la source, le développement de l'offre de tri en déchèterie qui incite probablement les usagers à mieux séparer leurs déchets et en jeter moins à la poubelle « classique ». Enfin, il ne faut pas oublier le critère de la fréquentation touristique, qui joue aussi grandement sur les quantités de déchets collectés.

- *ANNEXE 1 : REPARTITION DES TONNAGES D'ORDURES MENAGERES PAR COMMUNE*

2. Les collectes sélectives

Le tri est essentiel pour permettre le recyclage des déchets ou leur traitement adapté. Cela participe également à la maîtrise du coût du service de collecte et de traitement. Les quantités et qualités du tri influent directement sur les performances des processus et sur l'impact environnemental des déchets.

C'est pourquoi le SIRTOMM met en place des moyens pour informer les usagers et pour communiquer sur le tri des déchets (personnel en contact direct avec les usagers, actions d'information dans les communes, sur des stands d'animations, actions de sensibilisation dans les écoles, Geste Nature, site internet).

Le territoire de la Maurienne est desservi par des collectes de différents flux de déchets. Les déchets recyclables correspondent à deux types de flux : le verre d'un côté et les emballages et papiers de l'autre.

1. Les emballages en mélange et les papiers

- **Généralités**

Ce flux permet de collecter les matériaux suivants :

- Papiers,
- Cartons,
- Flaconnages, bouteilles en plastique,
- Petits emballages métalliques.

Au 31 décembre 2017, cette collecte est assurée par le SIRTOMM pour 58 communes.

En fin d'année, il ne restait à la société Sibuet que la collecte des bacs jaunes à Aiguebelle et Montgilbert.

Sur 3 communes, les agents communaux interviennent encore (Valloire, Orelle et Montgellafrey-commune nouvelle de Saint-François) en plus de la prestation du SIRTOMM.

La collecte des emballages et papiers se déroule donc désormais très majoritairement par le biais de l'apport volontaire. Pour les quelques communes encore en bacs roulants, elle se réalise en points de regroupement.

Quelques communes, pour des raisons de population peu dense ou d'isolement géographique, sont équipées de conteneurs aériens de 4 m^3 placés à côté des conteneurs à verre aux points d'apport volontaire (Aiton, Bonvillaret, Montsapey, Saint Georges d'Hurtières…). Cet équipement a progressivement été remplacé par des conteneurs semi-enterrés en 2017, ce processus s'achèvera en 2018.

La majorité des communes est désormais dotée de CSE.

Fin 2017, 50 communes sur 56 sont dotées de ce type de contenants. Cette organisation offre à la population une multiplication des possibilités de tri des déchets.

↘ *ANNEXE 2 : NOMBRE DE CONTENEURS SEMI-ENTERRES ET ENTERRES*

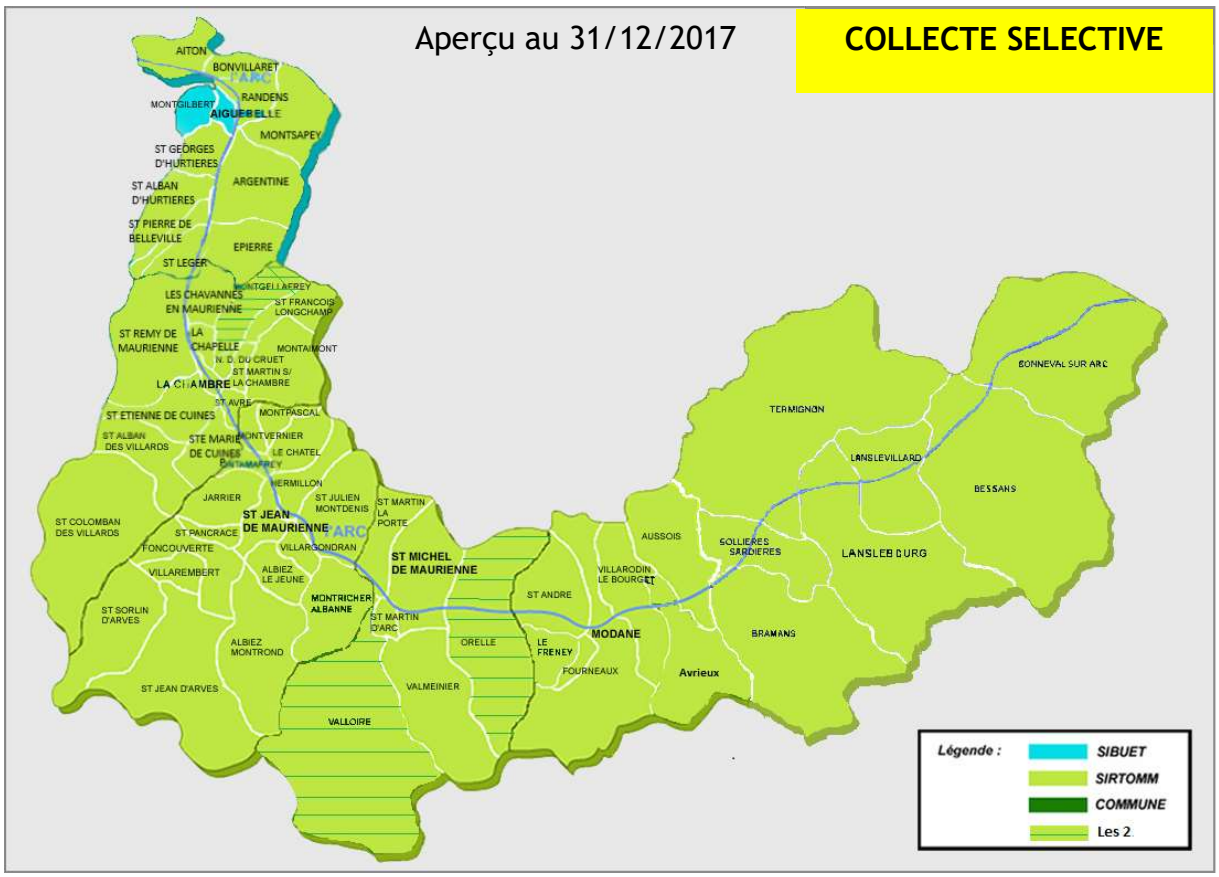

Figure 4 : Carte représentant les acteurs de collecte sélective sur le territoire de la Maurienne

- **Tonnages**

Tableau 3 : Tonnages des emballages en mélange et journaux/magazines depuis 2013

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnages emballages + papiers	2 234	2 130	2 193	2 227	**2 229**

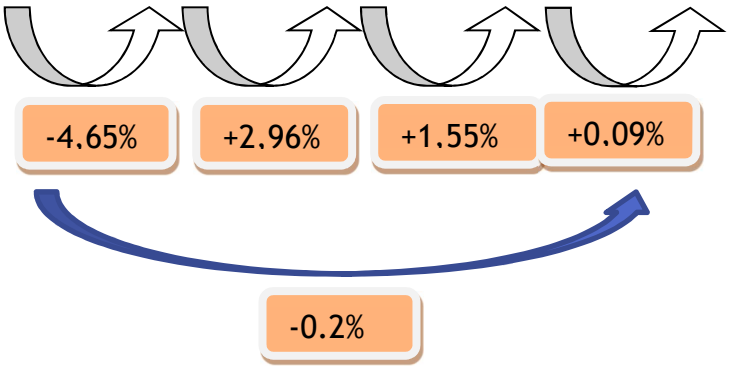

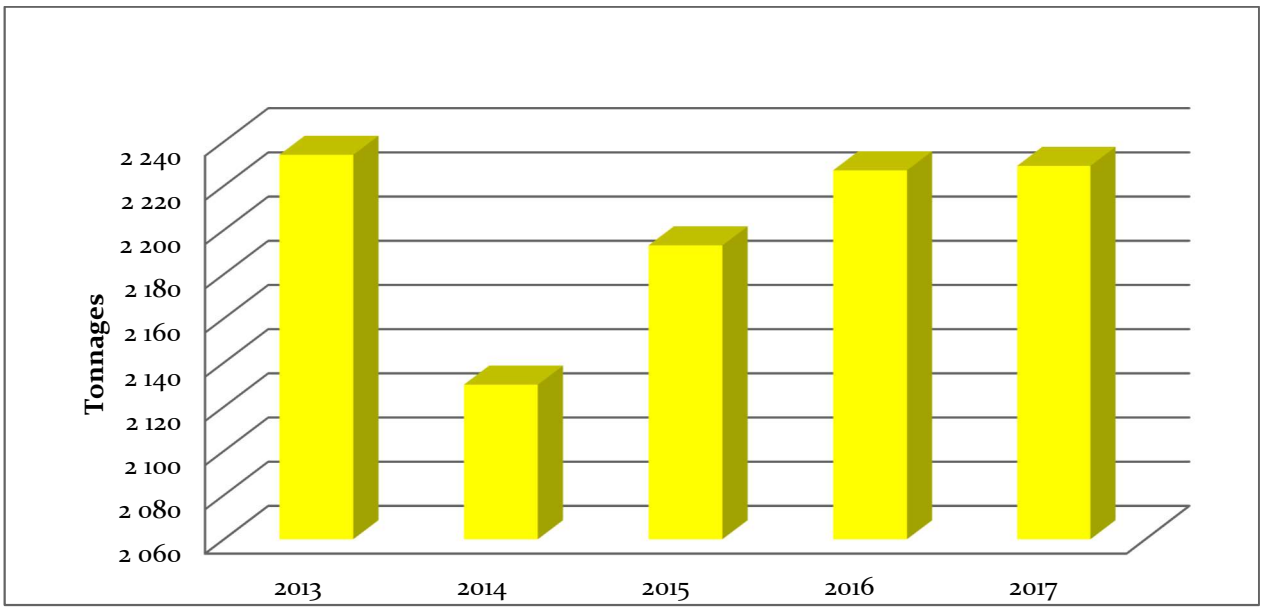

Figure 5 : Graphique représentant l'évolution des tonnages d'emballages en mélange et papiers

Troisième année consécutive de hausse des tonnages de collecte sélective, même si celle-ci est toute relative par rapport à 2016 (+2T). Il passe ainsi à 2 229 tonnes soit environ 30,2 kg/an/hab DGF ou 49,7 kg/hab si l'on considère uniquement la population permanente.

Le tonnage revient donc approximativement aux valeurs de 2013.

Le maintien du tonnage peut s'expliquer quant à lui par les efforts de communication et de sensibilisation du SIRTOMM, mais également par une intensification de la mise en place de CSE, ce qui a pour effet observé une relance de l'effort de tri.

2. Le verre

- **Généralités**

Au 1er octobre 2017, le SIRTOMM a attribué à la société Minéris le marché de collecte des emballages en verres sur son territoire. Celle-ci intervient par l'intermédiaire de l'entreprise Guérin Logistique, qui elle-même sous-traite à l'entreprise Sibuet Environnement la collecte du verre sur la haute-vallée, au-delà de Saint-Michel-de-Maurienne.

La collecte et le transport du verre coûtent approximativement 11.46 € TTC/Tonne (dépenses-recettes de rachat de la matière-soutien au recyclage de la part d'Eco-Emballages).

La passation de ce nouveau marché va permettre d'encadrer de manière plus ferme les collectes de verre, en imposant des fréquences de passage ainsi que des délais

d'intervention en cas de débordement. Tout non-respect de ces fréquences ou délais entraînera des pénalités.

- **Tonnages**

Tableau 4 : Tonnages du verre depuis 2013

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnages du verre	2 522	2 511	2 703	2 637	**2 707**

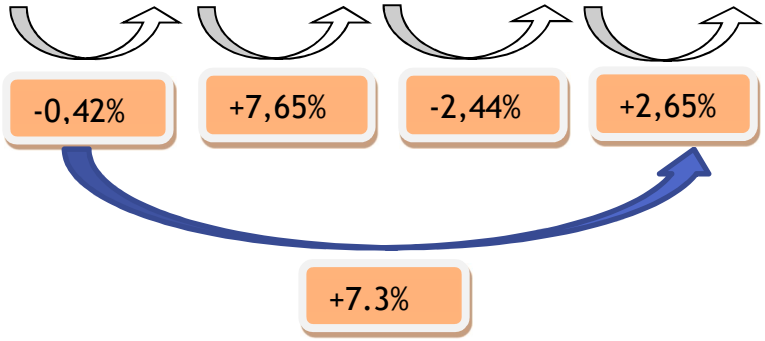

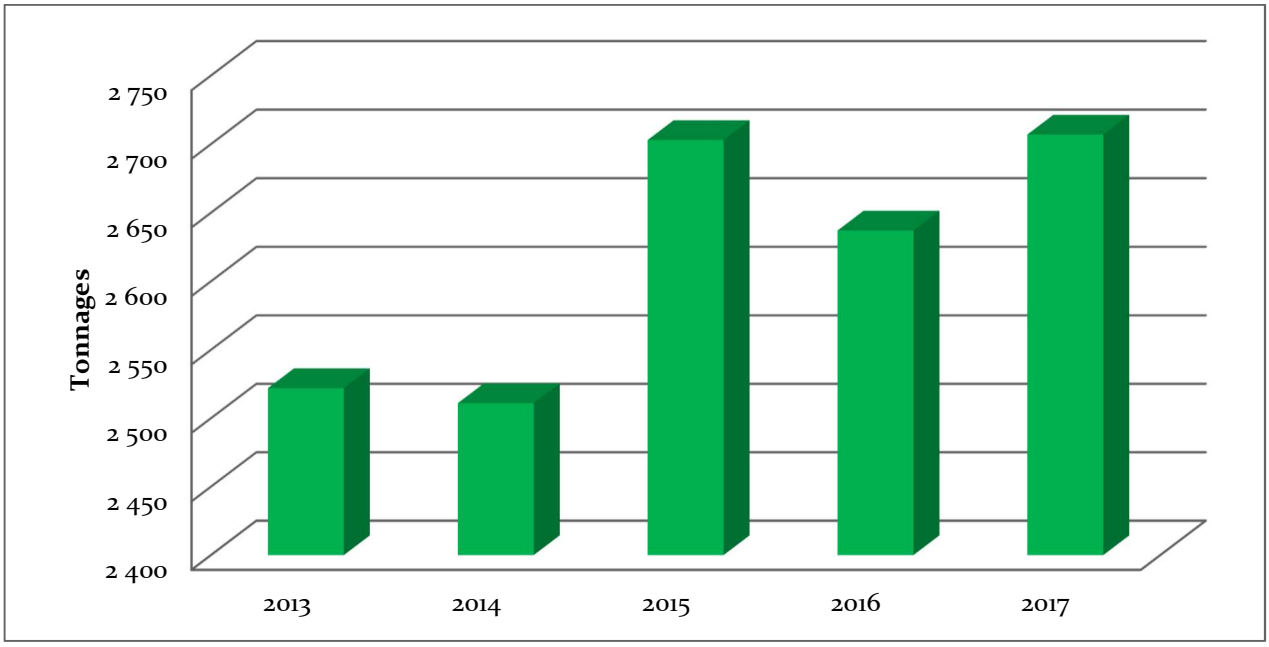

Figure 6 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de verre

- **Commentaires**

Le ratio de production de verre dépasse les 60 kg/hab. permanent. Il est toujours bien supérieur au ratio national (31,1kg/habitant en 2016, source Eco-emballages). L'activité touristique (estivale et hivernale) a forcément un impact sur les bons résultats de cette collecte. Nous obtenons un ratio de 36,7 kg/hab. lorsque l'on prend en compte la population DGF.

Après la baisse enregistrée en 2016 par rapport à 2015, qui était essentiellement due à la prestation défaillante du collecteur notamment en saison touristique, le SIRTOMM a agit en 2017 pour éviter de tels dysfonctionnements.

Ainsi, durant l'hiver 2017, le SIRTOMM a retiré au collecteur historique des secteurs de station sur lesquels il était incapable d'agir dans les temps, et a confié ces derniers à une entreprise locale plus réactive.

Les conséquences ne se sont pas fait attendre. Les conteneurs connaissant beaucoup moins de débordements, le taux de collecte des verres a été grandement amélioré puisque ceux-ci n'étaient plus rebasculés en OM faut de place pour pouvoir les déposer.

Le collecteur ayant intégré le fait qu'il n'était pas le seul sur le territoire à pouvoir proposer une prestation de collecte, s'est astreint à améliorer son service par la suite.

Enfin, l'encadrement de la prestation à partir de l'automne par un marché, et donc des pénalités a fini de stabiliser la prestation et tendre vers plus de qualité.

3. La valorisation des déchets issus de la collecte sélective

Les matériaux issus de la collecte sélective sont, soit directement dirigés vers les filières de recyclage (pour le verre), soit vers un centre de tri où ils seront séparés selon leur nature (pour les emballages, papiers).

- **Les tonnages collectés**

Tableau 5 : Tonnages des différents flux de déchets collectés depuis 2013

Produits	2013	2014	2015	2016	2017
Verre	2 522	2 511	2 703	2 637	**2 707**
Emballages + papiers	2 234	2 130	2 193	2 227	**2 229**
Total	4 756	4 641	4 896	4 864	**4 936**

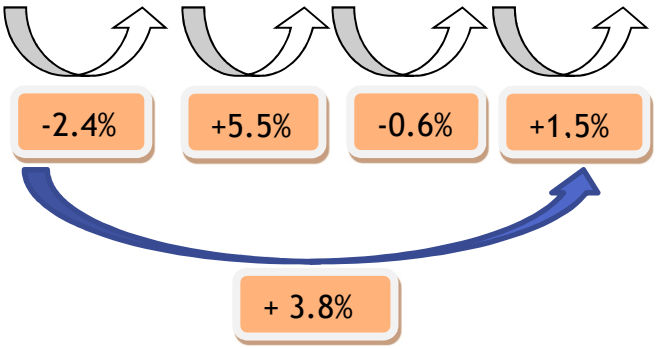

Les tonnages de collecte sélective ont augmenté entre 2016 et 2017, principalement aidés par la hausse notable des quantités de verre recyclées.

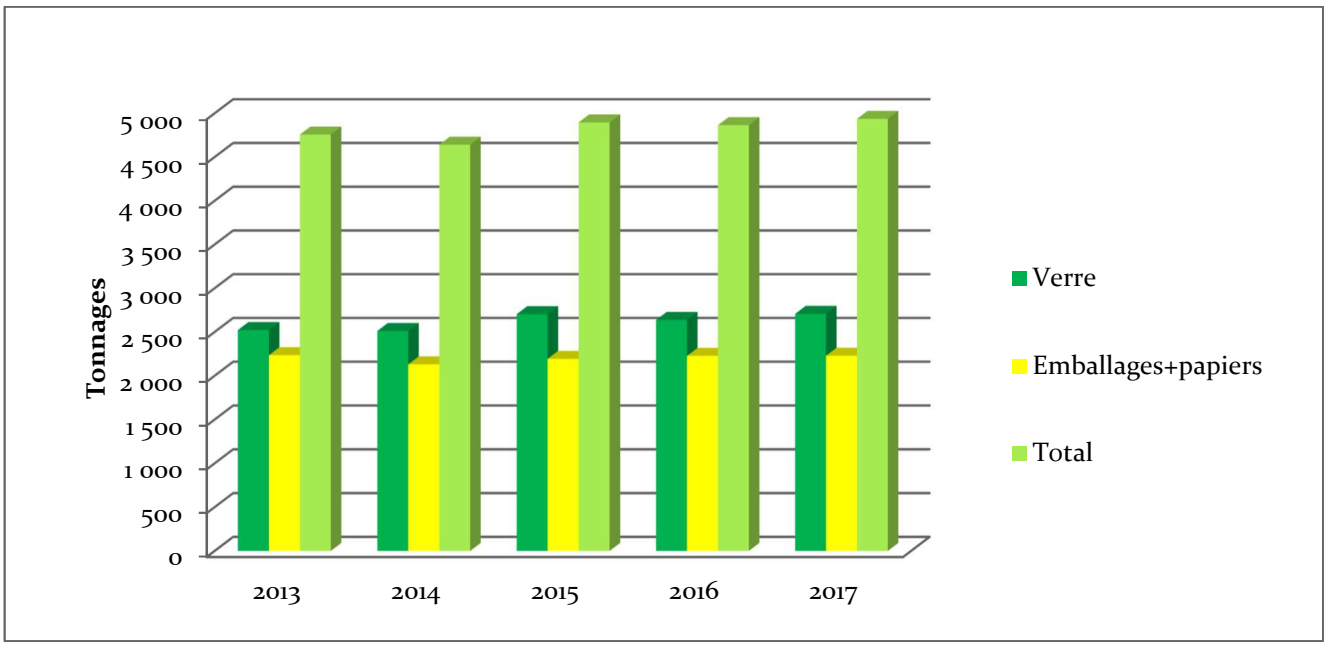

Figure 7 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de collecte sélective

- **Les tonnages valorisés**

Les tonnages valorisés sont les tonnages réellement adressés aux différents recycleurs. Ils diffèrent des tonnages collectés dont une partie reste en stock à la fin de l'année.

Tableau 6 : Tonnages valorisés selon les différents produits collectés depuis 2013

Produits	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2016/207
Emballages cartons	1 310	1 145	1 197	1 301	**1 374**	+ 5,6 %
Briques	28	33	44	56	**30**	-46,4 %
Bouteilles+ flaconnages en plastique	178	184	235	230	**184**	- 20 %
Acier+ aluminium	85	56	109	116	**84**	-27,6 %
Journaux/ magazines+ gros de magasins	944	876	1 063	1 044	**954**	-8,6 %
Verre	2 522	2 511	2 703	2 637	**2 707**	+2,6 %
TOTAL RECYCLE	5 067	4 805	5 351	5 384	**5 333**	-0.94 %

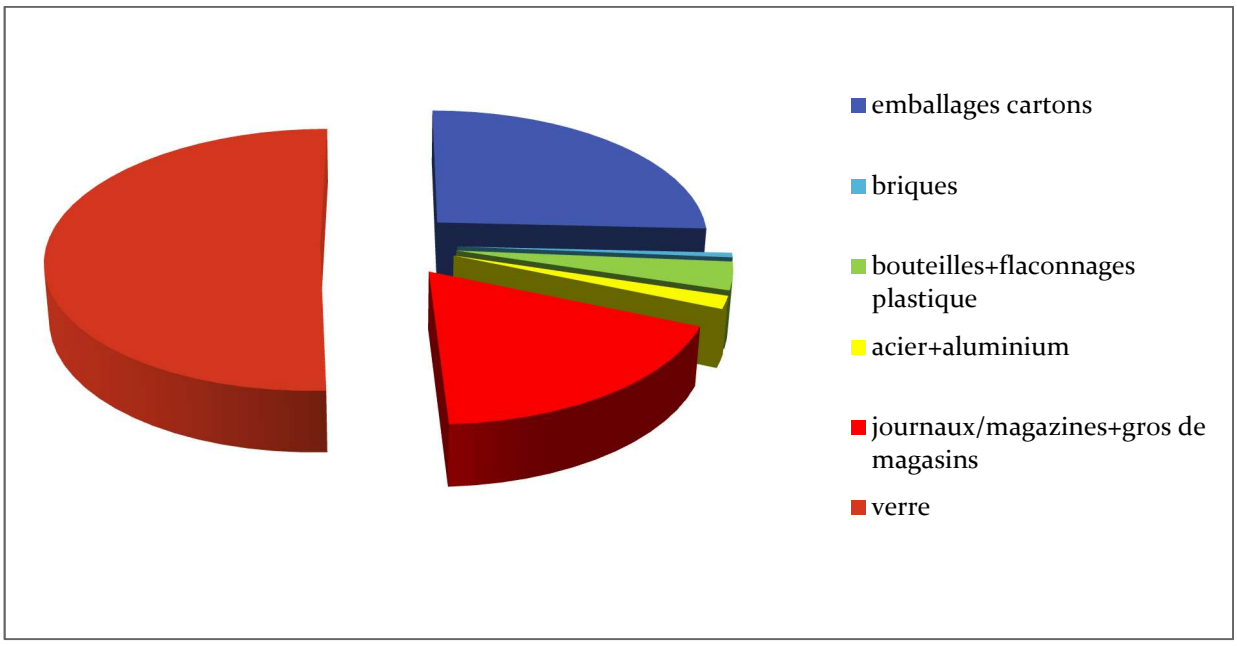

Figure 8 : Graphique représentant la répartition des produits recyclables issus des collectes sélectives

À noter : le flux « carton » comprend, en plus de la collecte sélective, les cartons des commerçants issus d'une collecte spécifique et les cartons collectés en déchèterie. Les cartons sont tous regroupés et valorisés dans les mêmes filières.

La valorisation des déchets connaît une baisse notable par rapport à 2016, en dépit pourtant d'une augmentation des tonnages valorisés sur des matériaux « lourds » (verres et cartons). Cela rend d'autant plus marquant la baisse sur les autres matériaux (-200 T cumulées).

Ces variations s'expliquent notamment par les fluctuations du cours des marchés des matières premières. En cas de forte hausse de ce cours, utiliser des matières recyclées permet de disposer de matériaux à un coût plus compétitif que celui des ressources qu'il faut extraire, transformer …

A contrario, dès qu'une matière première est peu chère, les matériaux recyclables sont délaissés, et par conséquent les besoins des usines sont beaucoup moins importants.

- **Performances de la collecte sélective des déchets ménagers**

Tableau 7 : Calcul de la performance de la collecte sélective depuis 2013

Produits	2013	2014	2015	2016	2017
Ordures Ménagères	15 449	15 215	15 164,5	14 982	**14 759**
Produits recyclés	5 067	4 805	5 351	5 384	**5 333**
Total production	20 516	20 020	20 515,5	20 366	**20 092**

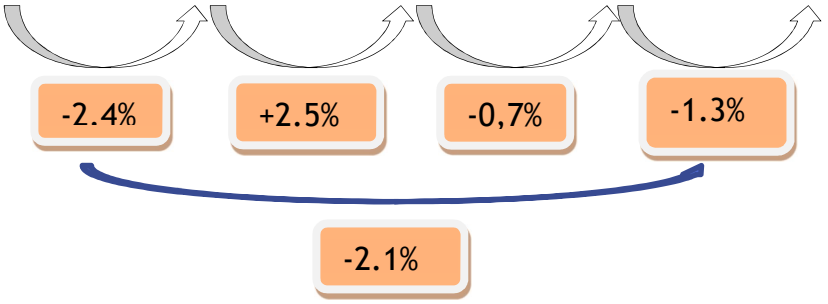

Taux de collecte sélective	24,7%	24%	26,1%	26,4%	26,5%

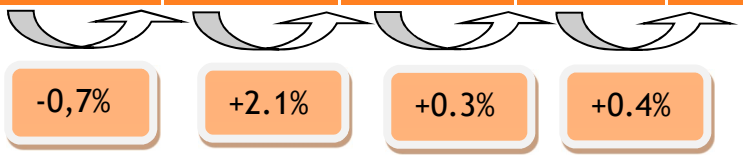

Le taux de collecte sélective (rapport produits recyclés/production totale des déchets) représente la proportion de déchets recyclés issus du tri sélectif. Ce taux a augmenté de 0,4% par rapport à 2016.

- **Taux de refus de tri**

Tableau 8 : Refus de tri depuis 2013

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnages des déchets refusés	280	485,73	315	281,1	**286,2**
Total des produits recyclés issus de la collecte sélective	2 234	2 130	2 193	2 227	**2 229**
Refus de tri	12,5%	22,8%	14,4%	12,6%	**12,8%**

Parmi les déchets triés, certains sont refusés. Ces refus de tri proviennent de la présence de déchets indésirables dans la collecte sélective (barquettes en plastique, housses, polystyrène, pots en plastique…). Le taux de refus de tri est basé sur une analyse aléatoire effectuée 18 fois par an sur les bennes reçues au centre de tri, de manière glissante.

En 2017, le taux de refus de tri est de 12,8 %. Ce taux reste très satisfaisant au regard des contraintes que subit notre territoire, avec une fréquentation touristique (inter)nationale qui met en œuvre des consignes de tri parfois très développées et ne correspondant pas aux standards locaux (extension des consignes aux autres plastiques par exemple)

Ce taux reste cependant bien inférieur au taux de refus de tri national (17% de refus de tri en moyenne en 2013[1]).

Tableau 9 : Ratios en kg/hab. des différents produits obtenus en collecte sélective depuis 2014

Produits	Ratio 2014 (kg/hab./an)	Ratio 2015 (kg/hab./an)	Ratio 2016 (kg/hab./an)	Ratio 2017 (kg/hab./an)	Moyenne nationale [1]
Emballages cartons	7,4	8	8,1	**10,5**	9,85
Briques	0,72	0,97	1,24	**0,67**	0,60
Bouteilles et flaconnages plastique	4	5,2	5,1	**4,10**	4,1
Acier + aluminium	1,22	2,4	2,6	**1,90**	1,75
Journaux/ Magazines + gros de magasin	19,11	23,4	23,1	**21,3**	21,76
Verre	54,8	59,5	58,3	**60,4**	31,1
Total des déchets ménagers recyclés	87,25	99,47	98,44	**98,88**	69,16

[1] Moyenne nationale source = Eco-emballages 2016 et Eco-Folio 2015

Les ratios sont bons par rapport à la moyenne nationale mais il faut les tempérer par la forte fréquentation saisonnière, très productrice de cartons et de verre (restaurants, collectivités, fêtes de fin d'année…).

3. Les collectes spécifiques

1. La collecte des cartons des commerçants

- **Généralités**

Le SIRTOMM se charge de récupérer les cartons des commerces de Saint-Jean-de-Maurienne. Cette collecte spécifique s'exécute une fois par semaine durant toute l'année.

Ce type de collecte a également lieu sur les stations équipées pour le tri sélectif pendant les saisons d'hiver et d'été (les communes de Haute-Maurienne, Valfréjus, la Norma, Aussois, la Toussuire, le Corbier, Valmeinier, Saint-Sorlin-d'Arves, Saint-Jean-d'Arves, les Karellis).

Les communes de Saint-Sorlin-d'Arves, Saint-Jean-d'Arves, Saint-François-Longchamp, Albiez-Montrond assurent aussi en régie la collecte de ces cartons.

- **Tonnages**

Tableau 10 : Tonnages des cartons des commerçants depuis 2013

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnages des cartons des commerçants	409	396	410	**419**	**395**

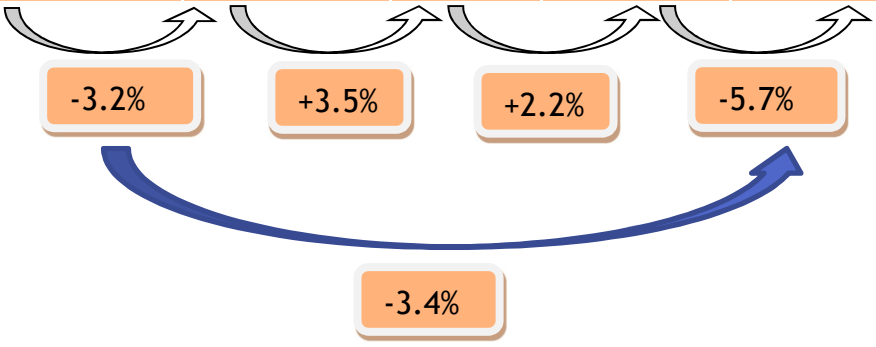

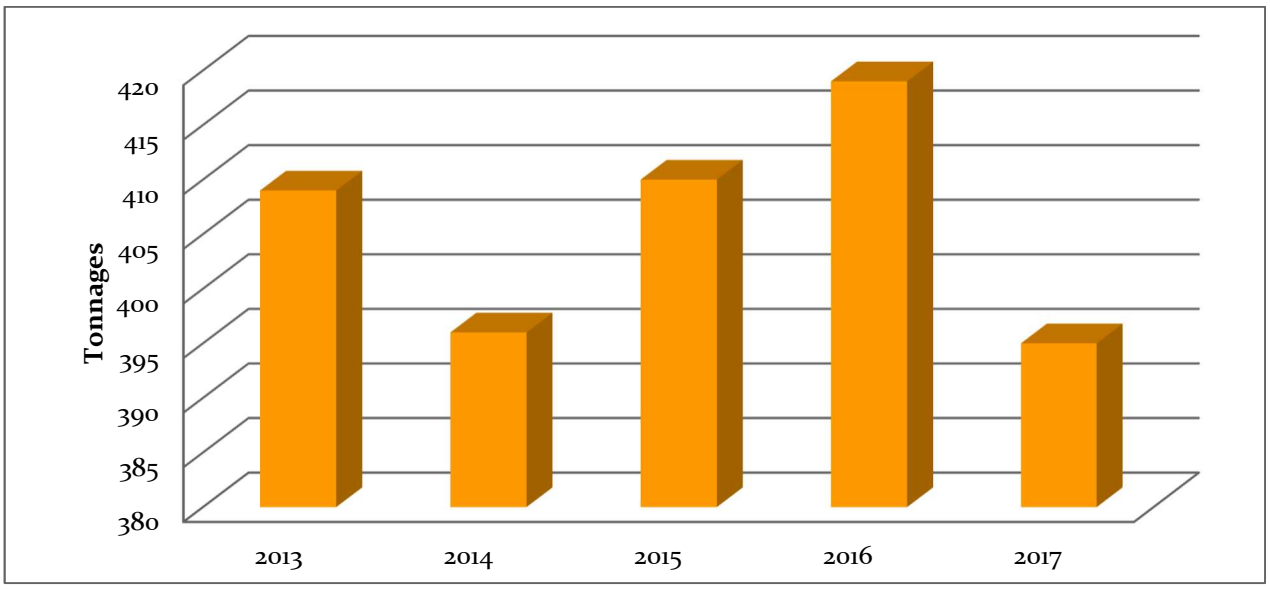

Figure 9 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de cartons des commerçants

- **Commentaires**

On observe une diminution notable du tonnage des cartons des commerçants en 2017.

2. La collecte des vêtements

- **Généralités**

En 2017, on compte sur le territoire du SIRTOMM 25 points d'apport proposant un ou deux conteneurs à vêtements. C'est l'entreprise Alpes TLC qui met gracieusement à la disposition des communes les conteneurs et en assure gratuitement la collecte hebdomadaire. Cette entreprise est missionnée par l'éco-organisme Eco-TLC.

- **Tonnages**

Tableau 11 : Tonnages des vêtements depuis 2013

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnages de vêtements	206	178	208	229	**246**

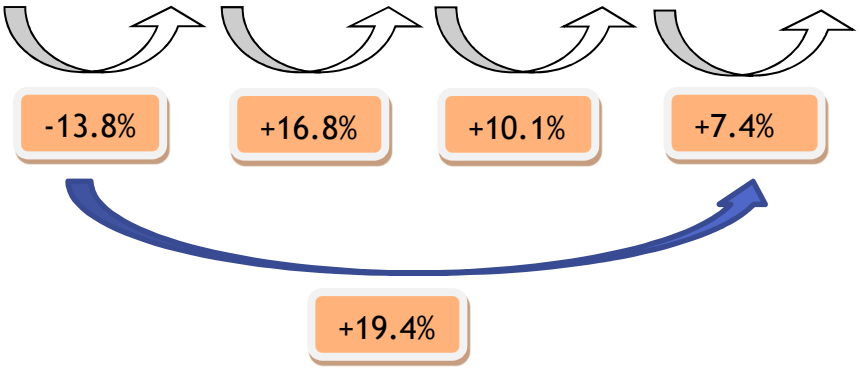

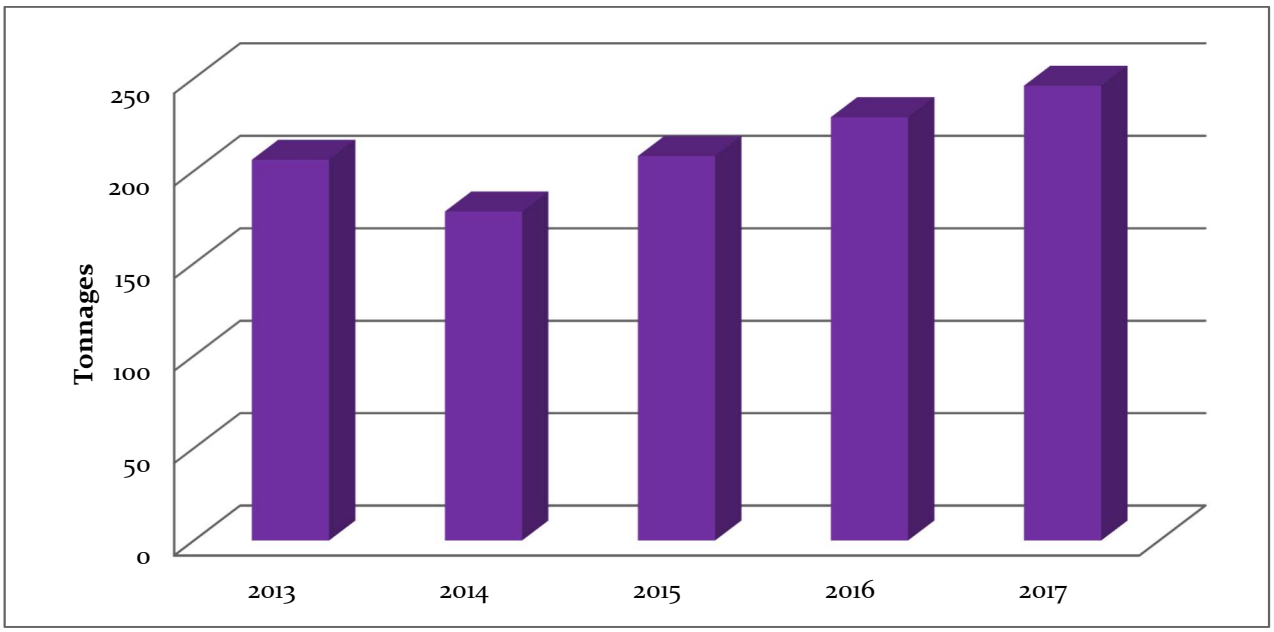

Figure 10 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de vêtements

- **Commentaires**

Le tonnage de textile ne cesse d'augmenter, la densification du nombre de conteneurs a permis de développer une récupération conséquente des textiles. Nous dépassons les 3 kg/an/habitant DGF, et atteignons les 5,5 kg/an/habitant permanent. Les résultats du SIRTOMM sont au-delà de la moyenne nationale (3,2 kg/habitant/an).

En dehors de ces collectes, d'autres structures locales récupèrent ces vêtements usagés. Il s'agit de :

- La vêtementerie de Saint-Jean-de-Maurienne,
- La vêtementerie de Modane.

3. La collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

- **Généralités**

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont des matériels et matériaux piquants ou coupants dès leur première utilisation (scalpels, seringues, stylos injecteurs…).

Une fois par trimestre, avec l'appui de l'éco-organisme DASTRI et de TRIVALLEES, le SIRTOMM organise un système de collecte itinérant gratuit pour les particuliers. Ce véhicule stationne durant 2 heures dans 6 villes de Maurienne pour recevoir les DASRI.

Récupérés dans les normes de sécurité sanitaires, ceux-ci sont ensuite traités par incinération à Chambéry.

DASTRI a également développé le réseau de pharmacie où le retour des DASRI peut se faire à longueur d'année. Une douzaine de pharmacies mauriennaises y sont désormais inscrites en plus des 6 points de collecte trimestrielle du DASTRIBUS.

Les professionnels peuvent aussi utiliser ce service contre facturation.

- **Tonnages**

Tableau 12 : Tonnages des DASRI depuis 2013

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnages des DASRI	0,81	0,61	0,31	0,34	**0,30**

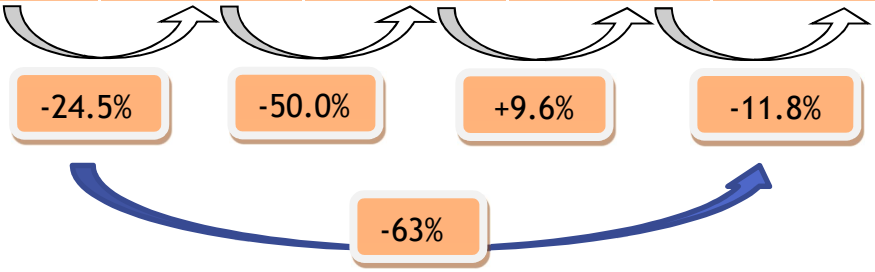

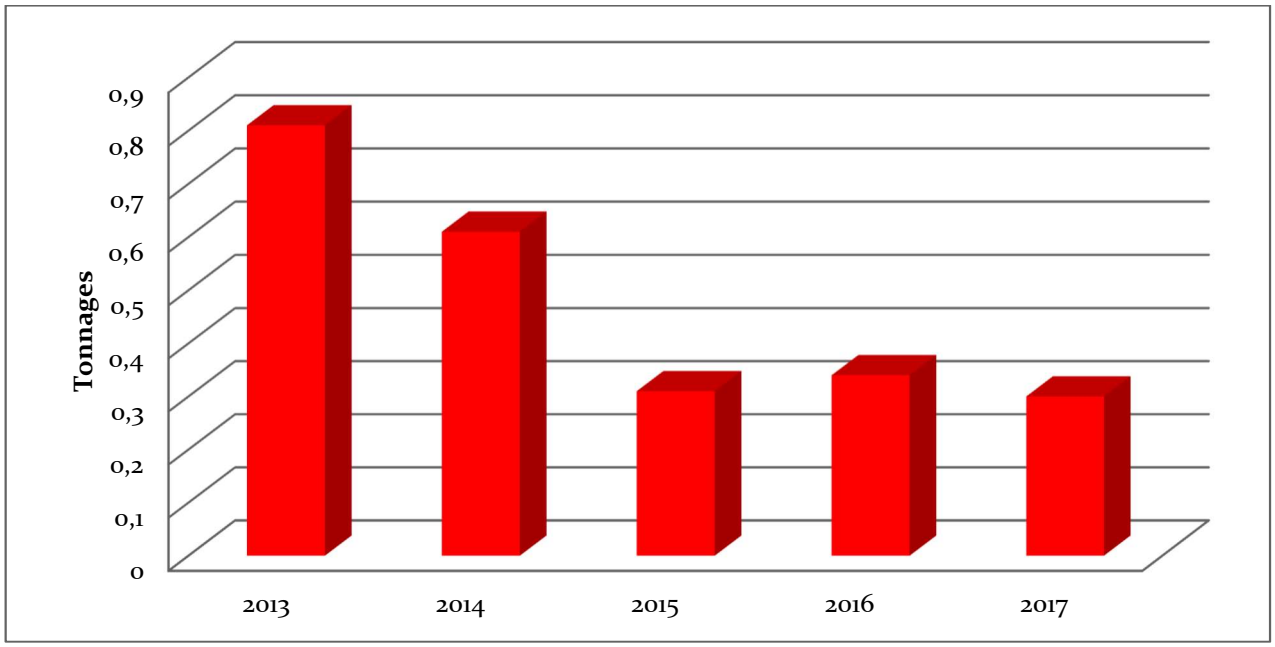

Figure 11 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de DASRI

- **Commentaires**

La stabilisation des tonnages de DASRI collectés par le système itinérant autour de 300 kg/an se confirme. La montée en puissance du nombre de pharmacies participant à

l'opération sur le territoire mauriennais permet de récupérer très probablement la quantité équivalente de DASRI en point fixe.

Même si les tonnages ne sont pas très élevés, et qu'une très grande partie des déchets d'automédication se retrouve dans les collectes itinérantes ou fixes mises en place, cette collecte spécifique est indispensable pour éviter la présence de déchets dangereux (seringues…) dans les bacs à ordures ménagères. **On en retrouve également dans les bacs jaunes, ceci implique un risque important de piqûre pour les opérateurs de tri.**

4. La collecte des déchets verts de Saint-Jean-de-Maurienne

- **Généralités**

De fin mars à fin novembre, un service est mis en place sur la commune de Saint-Jean-de-Maurienne afin de récupérer les déchets verts (branchages en fagots, feuilles et pelouse en sacs ouverts…).

Ceux-ci sont collectés sur des points de regroupement où ils sont déposés par les particuliers et ramassés une fois par semaine.

- **Tonnages**

Tableau 13 : Tonnages des déchets verts de Saint-Jean-de-Maurienne depuis 2013

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnages de déchets verts collectés	123	109	101	97	**102**

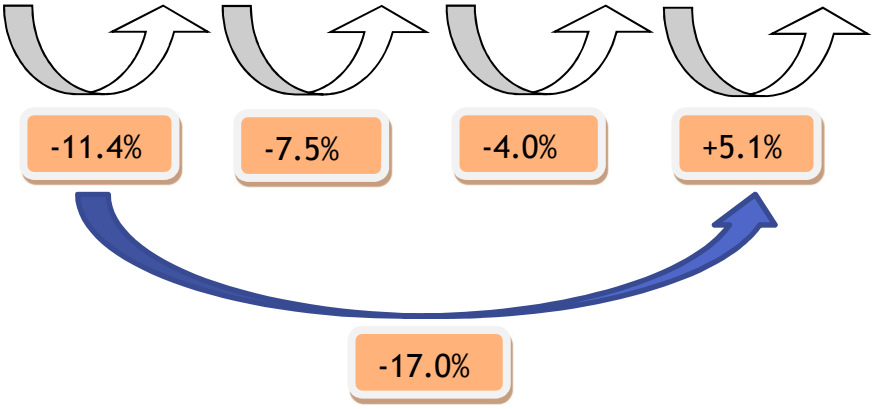

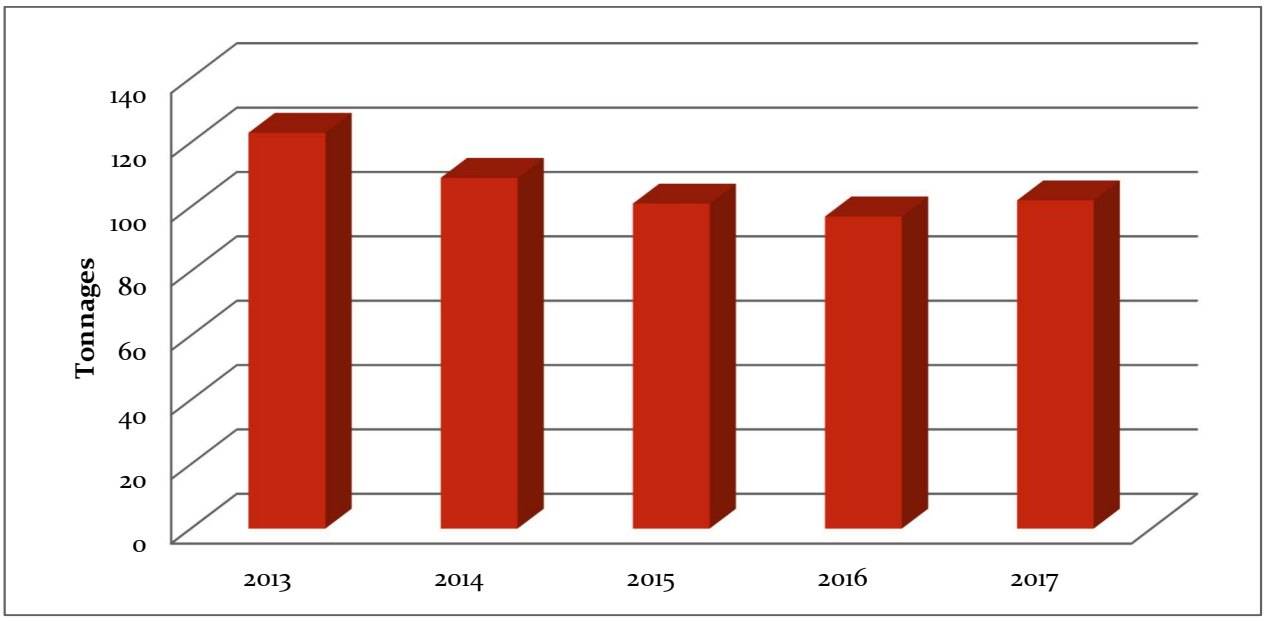

Figure 12 : Graphique représentant l'évolution des tonnages des déchets verts de Saint-Jean-de-Maurienne

- **Commentaires**

Le tonnage des déchets verts se stabilise autour d'une centaine de tonnes collectées dans l'année. Les services du SIRTOMM et de la ville de Saint-Jean-de-Maurienne restent confrontés année après année à des problèmes récurrents :

- Le non-respect des consignes de présentation par les usagers (fagots non liés, trop volumineux, déchets verts mélangés à du plastique ou d'autres déchets, etc.),
- Le non-respect des jours de présentation entrainant une possible collecte par les agents communaux pour être mis soit dans des poubelles, soit apportés en déchèterie. Les agents du SIRTOMM peuvent également collecter certains sacs de pelouse en état de putréfaction plutôt que de les laisser se dégrader sur le trottoir.

5. La collecte des encombrants

Cette collecte ne s'opère que dans certaines communes et ce sont exclusivement les agents des communes qui la réalisent. Les encombrants sont recueillis en porte-à-porte puis déposés dans une déchèterie du SIRTOMM. Certaines communes demandent ponctuellement au SIRTOMM la mise à disposition de bennes sur leur territoire.

4. Les déchèteries

1. Définition de la déchèterie

- **Généralités**

La collecte en déchèterie par apport volontaire permet le tri des déchets lourds, volumineux ou spécifiques (déchets diffus spécifique, D3E, huiles alimentaires, lampes, piles…) lesquels ne sont pas concernés par les tournées d'ordures ménagères. Pour une part importante, les déchets déposés, à savoir ferraille, déchets verts ou bois, carton mobilier, plâtre, pneus sont valorisés.

Les déchèteries permettent également de trier et d'orienter des déchets spécifiques vers des filières particulières de traitement (piles, solvants, huiles usagées, produits chimiques…).

On distingue dorénavant les déchèteries des dépôts communaux. Les déchèteries sont des lieux gardiennés durant toutes les plages horaires d'ouverture et où le tri est plus important que dans les dépôts communaux (au moins 6 flux). Les déchèteries sont gérées par le SIRTOMM et font l'objet d'un arrêté préfectoral bien plus exigeant qu'avant. En ce qui concerne les dépôts communaux, ils ne sont plus considérés comme ICPE dû au seuil de déclaration des tonnages de déchets acceptés. La réglementation applicable est le règlement sanitaire départemental. Dans ce cas, ce sont les Maires qui sont chargés de le faire respecter.

Nous comptons 9 déchèteries et 5 dépôts communaux sur le territoire du SIRTOMM.

ANNEXE 3 : CARTE DES DECHETERIES ET DES DEPOTS COMMUNAUX

Le SIRTOMM assure en régie la rotation des bennes de déchèterie jusqu'aux 2 sites de regroupement (Saint Julien et La Chambre). Le transport jusqu'aux centres de valorisation ou de traitement est réalisé par l'entreprise SIBUET en prestation de service, et d'autres opérateurs pour les déchets plus spécifiques (déchets dangereux, huiles…).

Les déchèteries acceptent les déchets des artisans, commerçants et entreprises dans une limite de 2 m^3 par apport et par jour en contrepartie de tickets de dépôt achetés au siège social du SIRTOMM.

Toutes les déchèteries sont soumises à un règlement intérieur applicable depuis le 1er juin 2011.

2. Tonnages collectés en déchèterie

Tableau 14 : Tonnages des déchets collectés en déchèterie depuis 2013

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnages des déchèteries	9 251	9 227	9 271	10 069	**10 314**

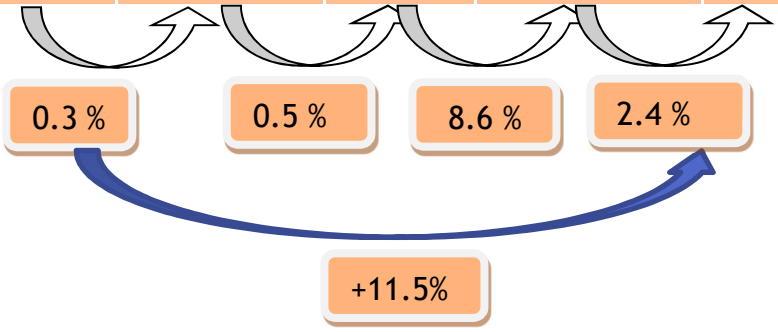

Les tonnages ci-dessus intègrent la part des cartons des commerçants (395 tonnes), issus d'une collecte spécifique, dont les apports seraient normalement effectués en déchèterie. Ils incluent aussi les tonnages des batteries, des piles et des huiles de vidange, cartouche d'encres, ampoules et néons.

Après une augmentation importante en 2016, les tonnages continuent de progresser mais dans une moindre mesure.

ANNEXE 4 : TONNAGES PAR TYPE DE DECHETS ET PAR DECHETERIES

Tableau 15 : Tonnages des différents produits collectés en déchèterie depuis 2014

	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Variation par rapport à 2016
Cartons	409,4	421,7	516	507	-1.7%
Ferraille	1 057	1 056	1249	1 280	+2.5%
Encombrants	2 233,4	2 311	2413	2 499	+3.6%
Mobilier	43,6	137	204	382	+87.2%
Bois	1 599,4	1 601	1695	1 813	+7.0%
Déchets verts	2 617,8	2 459	2567	2 386	-7.1%
Plâtre	211,7	200	264	296.5	+12.3%
PVC	8	2.6	3.3	10.3	+212.1%
Pneus	114	91	97	101	+4.1%
DDS (Déchets Dangereux)	62	56	65	66.8	+2.8%
Piles	6,7	3,1	3.6	3.32	-7.8%
Huiles de Friture	5,2	5,1	4.7	5.6	+19.1%
Huiles de Vidange	24,9	22	29.2	26	-11%
Amiante	12,8	17	7	10.3	+47.1%
D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)	421,1	475	530	528	-0.4%
Batteries	0	0	0.3	0.3	0%
Cartouche d'encre	0,32	0,36	0.5	0.42	-16%
Capsule Nespresso	0.66	0.65	1.14	1.87	64%
Tubes néons et ampoules	1,87	2,01	1.82	1.84	1.1%
Polystyrène	1,86	0,05	0.36	0.18	-50%
Total Collecté	8 831,7	8 860.6	9 651.9	9 919.43	+2.8%
Total collecté avec cartons des commerçants	**9 227**	**9 271**	**10 069**	**10 314**	**+2.4%**
Gravats	4003,2	3 295	5 282	5 735	+8.6%

Après une explosion des tonnages apportés en déchèterie en 2016, y compris sur les gravats, les apports continuent d'augmenter mais à un rythme moins important.

Il est vrai que de nouvelles filières ont été créées ces dernières années, rendant incontournable le passage en déchèterie pour les déchets non ménagers classiques.

La population s'éduque au fur et à mesure à de meilleures pratiques concernant les déchets, même si nous sommes encore loin du maximum possible.

Il faut également noter que les artisans et PME sont des utilisateurs réguliers des déchèteries.

- **Commentaires**

✓ Le tonnage de la ferraille est de nouveau en forte augmentation en 2017. Nous notons une diminution du vandalisme en déchèterie, couplé à des mesures fortes concernant la sécurité des sites (vidéosurveillance et dispositifs anti-intrusion).

✓ Les tonnages de la benne «Mobilier » continuent d'augmenter avec la mise en place d'une benne à la déchèterie de Bonvillaret en 2017, quatrième benne après celles de Saint-Julien, Modane et la Chambre. Cette collecte est réalisée par Eco-mobilier gratuitement. Cette filière est censée permettre la diminution du tonnage d'encombrants et de bois à traiter … mais cela semble être différé au regard des évolutions observées de ces deux filières.

✓ Les filières D3E restent stables cette année. Après une première mise en place fin 2016, la société Sibuet a continué de déployer en 2017 ses bennes « multiflux » sécurisées, couvertes et fermées à clé, où tous les flux D3E peuvent être déposés. Finis les caissons grillagés, les conteneurs aériens, les bennes ouvertes, qui étaient allègrement visitées. Cette transition ayant eu lieu avec un peu de retard au fil de l'année, il est probable que les effets positifs de cette mesure ne soient visibles qu'en 2018.

✓ Enfin, l'augmentation très importante des tonnages de gravats s'explique avec la modification de la densité appliquée aux gravats, à la demande de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). On passe d'une densité de 1,39 à 1,8 pour 1 m3.

⇘ *ANNEXE 5 : DECHETERIES, COMMUNES ET NOMBRES D'HABITANTS DESSERVIS*

B. Le transport des déchets jusqu'aux centres de traitement

1. Le transport des déchets issus des collectes

Les camions du SIRTOMM effectuant les collectes d'ordures ménagères, de collecte sélective et de cartons, vident quotidiennement les déchets au niveau du quai de transfert de Saint Julien Montdenis durant le premier semestre de l'année.

A partir du 1er mai 2017, la société Trans RF prend la suite des transports DUBOIS concernant le marché de transport des déchets en semi de 90m³ à fond mouvant, des ordures ménagères vers l'usine d'incinération et des emballages et cartons vers le centre de tri.

A partir de juillet 2017, le quai de transfert de Modane, en panne depuis février 2016, redevient également opérationnel sur un dispositif identique à celui de Saint-Julien-Montdenis (fret routier assuré également par Trans RF). Seules des ordures ménagères y sont vidées, uniquement durant les périodes touristiques (été/hiver).

Concernant le verre, l'entreprise GUERIN assure le transport du verre jusqu'à son centre de regroupement à Chamousset pour ensuite l'acheminer à Lavilledieu en Ardèche. Cette prestation est donc totalement sous-traitée. Le verre ne transite pas par nos centres de transfert.

Il faut noter également la contribution des Transport DUBOIS concernant la collecte et le transport des verres pendant la période durant laquelle le SIRTOMM avait retiré une partie des communes à l'entreprise GUERIN en raison de ses défaillances en collecte.

Tableau 16 : Transporteurs et destinations des différents flux de déchets collectés

Déchets	Opérateur	Destination
Ordures Ménagères	Transport par route DUBOIS puis Trans RF à partir du 01/05	Usine de Valorisation Énergétique de Savoie Déchets (Chambéry, 73)
Collecte sélective	Transport par route DUBOIS puis Trans RF à partir du 01/05	Centres de tri (Gilly-sur-Isère, et Chambéry 73)
Cartons	Transport par route DUBOIS puis Trans RF à partir du 01/05	Centre de tri de Valespace (Chambéry, 73)
Verre	Transport par route GUERIN et partiellement DUBOIS au 1er semestre	Verriers (Lavilledieu, 07)

2. Le transport des déchets issus des déchèteries

Le SIRTOMM a délégué la prestation de transport des bennes de déchèterie à l'entreprise SIBUET jusqu'aux EXUTOIRES :

- ✓ Chamoux-sur-Gelon (73), pour les encombrants, le PVC (mais l'exutoire final reste l'entreprise Nantet)
- ✓ Francin (73), pour les déchets verts, le bois.

Une partie des déchets verts provenant des déchèteries de Lanslebourg, Modane et Saint-Michel-de-Maurienne et ponctuellement d'autres déchèteries, est traitée sur la plateforme de compostage de la station d'épuration de la communauté de communes Haute-Maurienne Vanoise, située à Saint-André.

Pour réaliser la rotation des bennes de déchèteries, le SIRTOMM dispose de 4 camions de type Ampliroll (à bras hydraulique) et d'une remorque pour assurer les transferts des bennes. L'organisation générale se résume ainsi :

- ✓ Toutes les bennes de déchèterie à évacuer sont transportées jusqu'à une zone de stockage temporaire soit au quai de transfert de Saint-Julien-Montdenis, soit sur une plateforme située à proximité de la déchèterie de La Chambre.
- ✓ Elles sont ensuite transportées par l'entreprise SIBUET en convoi de deux bennes jusqu'à Chamoux-sur-Gelon ou Francin.
- ✓ Concernant les autres catégories de déchets plus spécifiques (vêtements, pneus, DDS…) des opérateurs privés se chargent des prestations de transport.

Le tableau ci-après détaille chaque prestataire ainsi que la destination de chaque déchet.

Tableau 17 : Transporteurs et destinations des différents flux de déchets collectés en déchèterie

Déchets	Opérateur	Destination
Ferraille	SIRTOMM	Excoffier (Aiguebelle)
Bois	SIRTOMM	POUGET (Francin)
Déchets verts	SIRTOMM	SIBUET (Francin) + CC Haute-Maurienne Vanoise
Vêtements	TRIVALLEES	Alpes TLC (Ugine)
Pneus	GRANULATEX	Perrignier (74)
Pneus jantés	SIRTOMM	CHANTIER VALORISTE (Chambéry)
Déchets Diffus Spécifique	TRIALP	Chambéry
Huile de vidange	SEVIA-VEOLIA PROPRETE	Albens (73)
Huile de friture	TRIALP	Chambéry
Piles	EXCOFFIER	Groisy (74)
Encombrants	SIRTOMM	SIBUET ou Excoffier (73)
Mobilier	NANTET	NANTET (Francin)
Plâtre	SIRTOMM	NANTET (Francin)
D3E	SIBUET	SIBUET (Chamoux-sur-Gelon)
Amiante	SIRTOMM	NANTET (Francin)
PVC	SIRTOMM	NANTET (Francin)
Cartouches d'encre	Collectors	Mornant (69)
Capsules Nespresso	Collectors	Rungis (94)
Polystyrène	SIRTOMM	CHANTIER VALORISTE (Chambéry)
Ampoules et Néons	Recylum	Veolia (69)
Gravats	SIRTOMM	Stockages Maurienne

C. Le traitement des déchets

Le tableau ci-après détaille les lieux et les types de traitement pour chaque déchet produit en Maurienne. Il faut signaler que la majorité des déchets sont pris en charge dans des installations pour la plupart basées en Savoie ou dans des départements limitrophes.

Déchets	Unité de traitement		Mode de traitement
Ordures ménagères		UVE Savoie Déchets (Chambéry)	Incinération avec récupération de chaleur
Cartons + emballages et journaux magazines		Centre de tri Gilly-sur-Isère (73) et Valespace à Chambery	Tri et recyclage / Garantie de reprise – contrat Eco-Emballages
Verre		Usine de Lavilledieu (07)	Recyclage
Encombrants		Broyage SIBUET (73) cimenterie VICAT (38) UVE Savoie Déchets Pour certains, CSDND déchets non dangereux : LELY (38) via SIBUET (73)	Broyage pour Combustible de Substitution pour les cimenteries Incinération avec récupération de chaleur Pour certains, enfouissement en décharge homologuée.
Mobilier		NANTET (73)	Tri avant valorisations différentes en fonction de la matière
Vêtements		Alpes TLC	Récupération et recyclage
Bois		SIBUET à Chamoux/Gelon (73)	Broyage et recyclage
Déchets verts		Plateforme de compostage POUGET à Francin (73) et plateforme de compostage de la STEP de la CC Haute Maurienne Vanoise	Compostage
Fer		EXCOFFIER à Aiguebelle	Recyclage
Pneus		GRANULATEX à Perrignier (74)	Broyage et recyclage
Déchets dangereux (DDS)		Valespace à Chambéry puis traitement TREDI (38)	Traitement physico-chimique ou incinération / valorisation
Huile de vidange		VEOLIA PROPRETE (73)	Valorisation énergétique
Huile de friture		TRIALP (73)	Valorisation en bio diesel
Amiante		NANTET (73)	Stockage en décharge homologuée
DASRI		UVE Savoie Déchets	Incinération
D3E		SIBUET (73)	Démantèlement et valorisation matière
Plâtre		NANTET (73)	Valorisation matière
PVC		NANTET (73)	Valorisation matière
Piles – batteries		EXCOFFIER (74)	Dépollution et valorisation matière
Gravats		SIRTOMM	Stockage en installation de stockage de déchets inertes (ISDI)

D. Les actions de communication du SIRTOMM

Pour diminuer la quantité de déchets produits, optimiser la collecte sélective et améliorer le recyclage, il est important de sensibiliser les différents publics, des plus jeunes aux plus âgés. L'agent chargé de cette activité est « l'ambassadeur (ou ambassadrice) du tri».

Ses objectifs sont notamment de :

- ✓ Responsabiliser les citoyens sur la réduction à la source des déchets.
- ✓ Développer le tri sélectif.
- ✓ Améliorer la qualité du tri.
- ✓ Être à l'écoute du public pour adapter le matériel mis à disposition.
- ✓ Diffuser des informations sur le rôle du SIRTOMM
- ✓ Et communiquer sur la réduction des déchets.

1. Présentation des ambassadeurs du tri du SIRTOMM

Deux personnes se sont succédé en 2017 sur le poste lié à la communication orale de proximité autour de la collecte sélective :

- M. Thomas LAFORGE, de mars à août
- Mme Pauline RATEL à partir d'octobre.

Au regard de la rotation du personnel, et du temps écoulé pour recruter une nouvelle personne, le poste d'ambassadeur n'aura été occupé en 2017 que 9 mois environ, réduisant considérablement les actions habituellement menées au long de l'année.

Au total, les agents chargés de la mission d'ambassadeur du tri ont consacré en moyenne plus de 80% de leur temps de travail à la communication de proximité sur le tri des emballages ménagers, réparti entre :

- des sensibilisations en porte-à-porte auprès des habitants,
- des animations auprès du public lors d'évènements locaux,
- des animations en écoles maternelles, primaires, collèges et centres aérés/colonies/clubs de vacances.

Le temps restant a été consacré à la réalisation de supports pour les interventions en milieu scolaire et par des suivis de qualité et de taux de remplissage des bacs de la collecte sélective sur le territoire du SIRTOMM.

2. Les actions auprès du grand public

Le porte-à-porte en 2017 a de nouveau été principalement axé sur l'information des populations concernées par les changements de collecte. Des CSE ont en effet été mis en place, entraînant des modifications dans les habitudes des usagers.

Les communes concernées par un changement de mode de collecte en 2017 ont été: Sainte-Marie-de-Cuines, Epierre, les hameaux et communes associées de Saint-Michel-de-Maurienne, Argentine, Randens, Aiton, Bonvillaret, Argentine, Montsapey ainsi que certains quartiers de Saint-Jean-de-Maurienne et Valloire

Lors du porte-à-porte réalisé par l'ambassadeur/ambassadrice, différents documents sont laissés aux habitants rencontrés :

- Une fiche mémo reprenant les différents matériaux à apporter au conteneur jaune, mais rappelant également les consignes de tri du verre. Cette fiche présente également les différents interdits du tri, afin d'optimiser la qualité de celui-ci.
- Un sac de pré-collecte du verre ou des emballages (sur demande), reprenant les informations déjà présentes sur la fiche mémo.
- Pour les volontaires, un autocollant Stop Pub permettant d'afficher son refus de recevoir des publicités non adressées.

1. Bilan des rencontres en porte-à-porte

Tableau 18 : Nombre de foyers contactés en porte-à-porte

Portes à portes 2017					
MOIS	**COMMUNE**	**NBR FOYERS RENCONTRÉS**	**NBR FOYERS TOTALES**	**%**	**RAISONS**
Avril	La Chapelle	0	1	0%	Arrêt ramassage bacs roulant
	Saint Jean de Maurienne *Bonrieux, Vuillermet, Oasis*	29	75	39 %	Installations CSE
Mai	Saint Jean de Maurienne *Aristide Briand*	59	75	79 %	Installations CSE
	Sainte Marie de Cuines	80	143	56 %	Installations CSE
Juin	Epierre	52	103	50 %	Installations CSE
Juillet	Montsapey	49	78	63 %	Installations CSE
	Saint Jean de Maurienne *Ste Claire Deville, Zone du Parquet*	27	50	54 %	Retrait bacs roulants et orientation vers CSE
Août	St Michel (Hameaux)	83	127	65 %	Installations CSE
Octobre	Bonvillaret	48	74	65 %	Installations CSE
	Saint Jean de Maurienne *Pré Coppet, rue de la Charité*	17	29	59 %	Retrait bacs roulants et orientation vers CSE
	Randens	185	374	49 %	Installations CSE
Novembre	Argentine	250	452	55 %	Installations CSE
	Aiton	305	509	60 %	Installations CSE
	TOTAL	**720**	**1326**	**54 %**	

2. Présence du SIRTOMM sur des animations locales

Sur la période concernée, le SIRTOMM est intervenu sur un seul évènement local.

Tableau 19 : Evénements locaux

STAND 2017			
MOIS	**LIEU**	**NBR PERSONNES**	**ANIMATION**
Mai	Saint Michel	40	Foire aux plants

3. Les actions auprès du public scolaire

Le SIRTOMM propose une offre élargie d'animations relatives à la gestion des déchets, sous différentes formes.

Différents modules sont proposés, au choix, aux écoles. Afin de satisfaire au mieux les attentes des professeurs, une part du temps de l'ambassadeur/ambassadrice est consacrée à la mise à jour et à l'évolution de ces animations.

Animation tri : durant ce module, les enfants apprennent quels sont les emballages recyclables, leur seconde vie, les faux-amis … En fin d'intervention, à eux de jouer ! Ils peuvent ainsi trier le contenu d'un sac, comme de vrais agents valoristes ! Cette animation connaît une déclinaison en maternelle avec la réalisation d'un train du tri.

Animation papier : après avoir appris l'histoire du papier et quelques données « clés » concernant ce dernier, les enfants peuvent fabriquer eux-mêmes leur propre papier recyclé, à partir de vieux journaux qu'ils ont fait préalablement mariner.

Animation verre : cette animation est destinée aux plus grandes classes compte tenu de la partie orale plus importante. Il s'agit d'une explication du cycle du verre, de son histoire, qui s'achève par un petit jeu de mémorisation du cycle en image.

Animation compostage : cette animation s'adresse avant tout aux classes et écoles ayant lancé un projet de jardin pédagogique, ou disposant d'un composteur. Les différents stades de la vie du composteur sont présentés, ainsi que la manière de s'en occuper et les différents déchets que l'on peut y déposer.

Animation éco-citoyenneté : lors de cette animation, les enfants prennent du recul sur leur comportement vis-à-vis des déchets, notamment à la maison ou durant les courses.

Les différentes explications relatives aux suremballages et autres thèmes liés, les amènent à réfléchir sur leurs actes, mis en pratique à l'aide d'un petit supermarché où les pièges sont à éviter et les bons choix à faire.

Animation réduction des déchets : Il s'agit d'expliquer aux enfants comment réaliser des goûters sans déchets et ainsi inciter les parents à acheter d'autres types de produits. Lors d'un pique-nique avec la classe pour vérifier si l'animation a été comprise, un sac à gouter est offert aux enfants.

Tableau 20 : Interventions en milieu scolaire

Animations scolaires 2017				
MOIS	**LIEU**	**NBR D'ÉLÈVES**	**NBR INTERVENTIONS**	**ANIMATIONS**
Mars	Jarrier – primaire	23	2	Tri + avenir des déchets
		11	1	Fabrication et recyclage du papier
	Saint Julien Montdenis – primaire	107	4	Tri + avenir des déchets
	Hermillon - primaire	18	1	Tri + avenir des déchets
Avril	Jarrier - primaire	12	1	Recyclage et fabrication du papier
	Saint Julien Montdenis – primaire	54	2	Recyclage et fabrication du papier
Mai	Jarrier - primaire	10	1	Fabrication et recyclage du verre
Juin	Pontamafrey – primaire	49	2	Tri + avenir des déchets
	Bonneval sur Arc – primaire	6	1	Tri + avenir des déchets
		14	1	Fabrication et recyclage du verre
	Villargondran – primaire	10	1	Tri + avenir des déchets
		15	1	Fabrication et recyclage du verre
Novembre	Saint Etienne de Cuines - primaire	25	1	Tri + recyclage des déchets
	Fontcouverte - primaire	16	1	Tri + recyclage des déchets
Décembre	Argentine - primaire	25	1	Gaspillage alimentaire + compostage
	Les Chavannes - primaire	20	1	Gaspillage alimentaire + compostage
	Albiez - primaire	15	1	Gaspillage alimentaire + compostage
	Bonneval sur Arc	20	1	Gaspillage alimentaire + compostage
	Saint Marie de Cuines - primaire	23	3	Tri + avenir des déchets
	Aiguebelle	27	1	Gaspillage alimentaire + compostage
	TOTAL	**500**	**28**	

Au total, le SIRTOMM aura sensibilisé 500 enfants dont une majeure partie au recyclage des emballages et papiers et au compostage. Le gaspillage alimentaire et le compostage commencent à faire une percée intéressante au sein des animations dispensées.

- Visites de sites et autres types d'intervention

Tableau 21 : Animations et interventions diverses et destinées à plusieurs publics en 2017

INTERVENTIONS DIVERSES 2017			
MOIS	**LIEU**	**NBR PERSONNES**	**ANIMATION**
Mars	Lycée Paul Héroult	100	Journée Développement Durable
Mai	Ecole de Jarrier	16	Visite Valespace + UIOM Chambéry
	Collège Saint Etienne de Cuines	288	Sensibilisation compostage + réduction déchets de cantine
Juin	Collège Saint Etienne de Cuines	288	Sensibilisation compostage + réduction déchets de cantine
	TOTAL	**404**	

Les ambassadeurs de tri du SIRTOMM sont intervenus sur divers évènements organisés à la demande de certaines structures, publiques ou privées, sur des actions ciblées. Visites du centre de tri, de l'Unité de Valorisation Energétique, mise en place d'un composteur collectif, animations à destination d'un public adulte, parfois en difficulté afin d'inculquer quelques gestes simples de la vie de tous les jours … Le SIRTOMM s'adapte tant que possible à son public pour le sensibiliser aux enjeux du respect de l'environnement.

E. Synthèse des activités du SIRTOMM

1. Bilan des tonnages

Tableau 22 : Tonnages des différents flux de déchets en 2017

Déchets	Tonnages collectés
Ordures ménagères	14 759
Emballages recyclables, journaux/magazines	2 229
Verre	2 707
Déchèterie (hors gravats)	9 919
Gravats (estimation)	5 735
Divers Déchets d'entreprises Textile+DASRI+cartons commerçants	787
Total	36 137

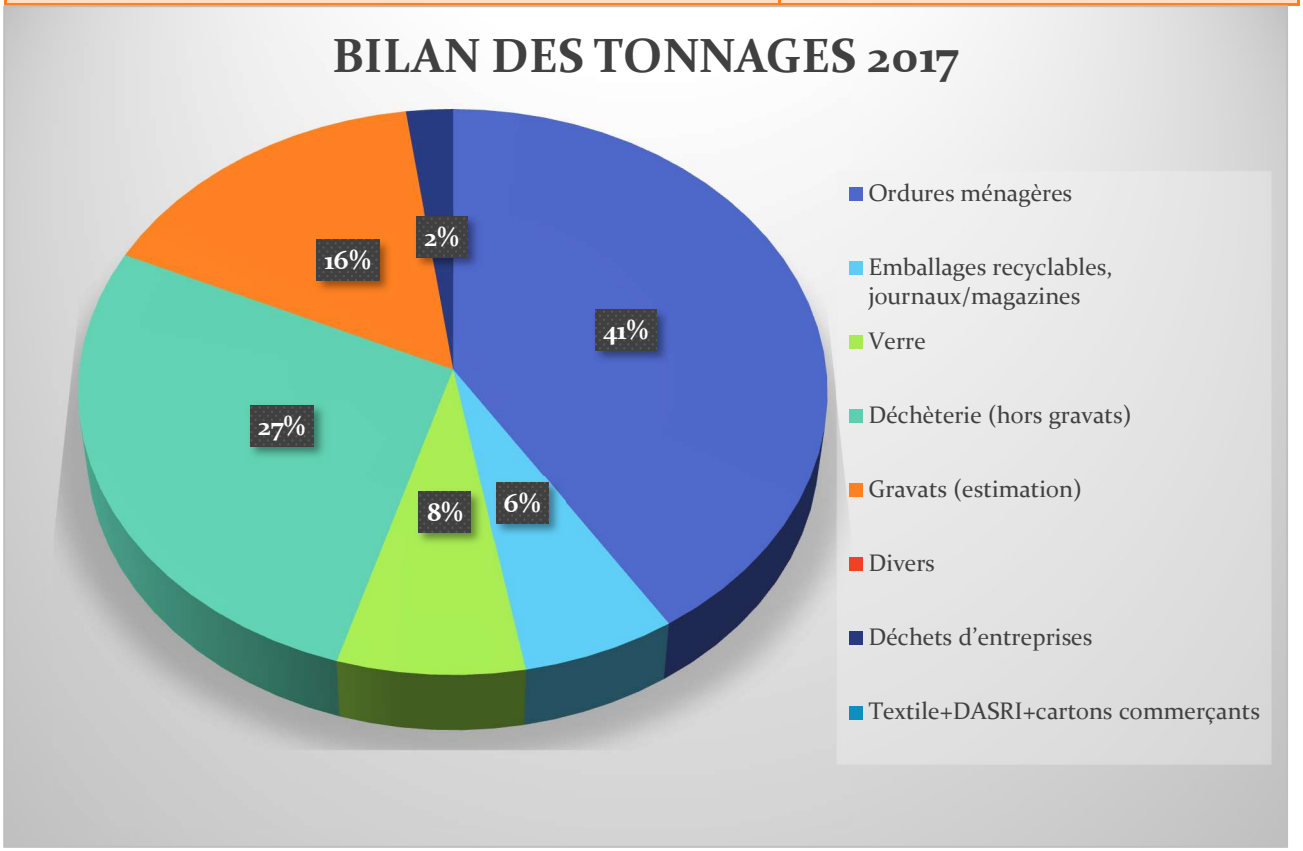

Figure 13 : Graphique représentant le bilan des tonnages en 2017

2. Schéma de gestion globale des déchets ménagers et assimilés du SIRTOMM

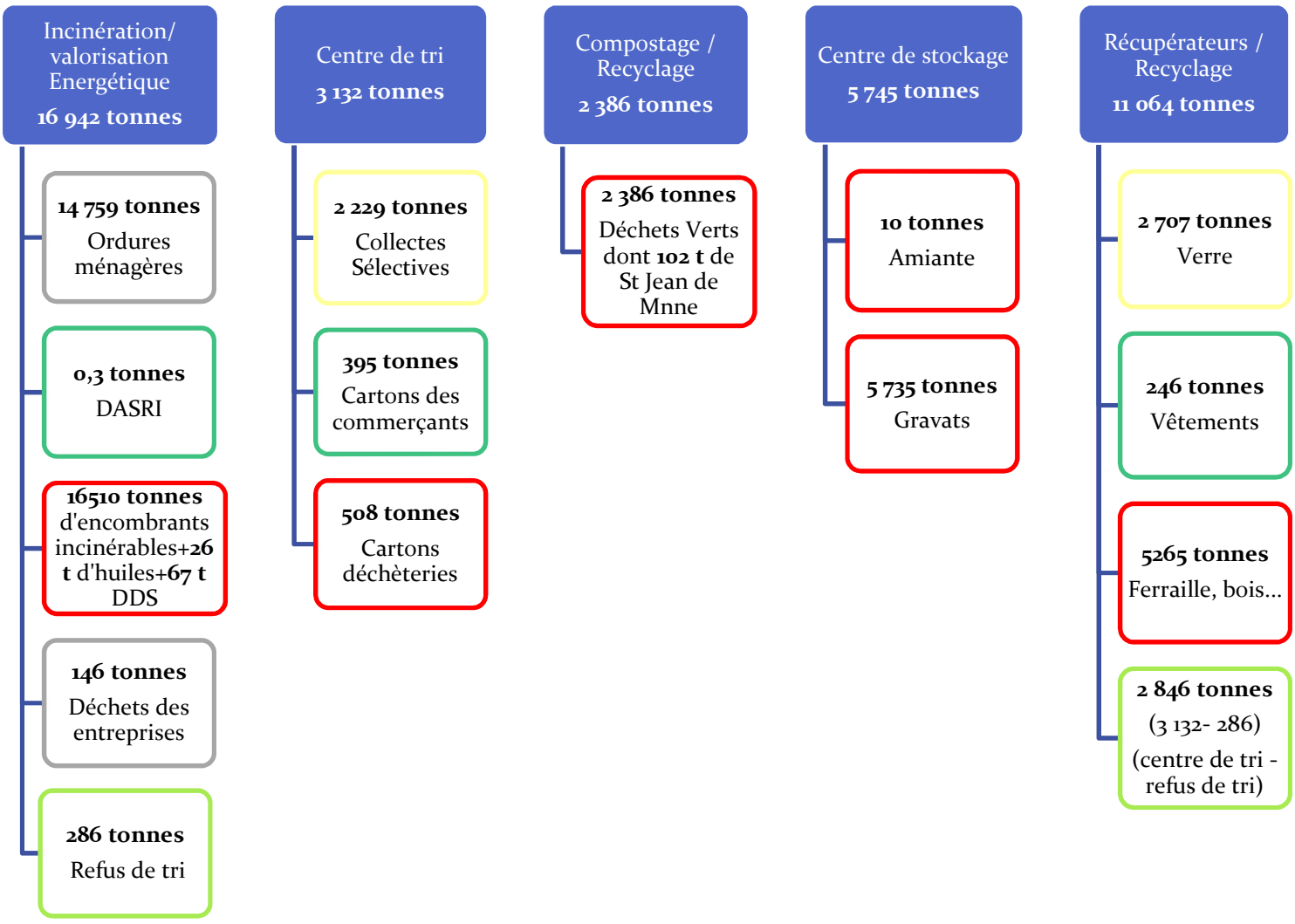

3. Bilan global de traitement des déchets du SIRTOMM

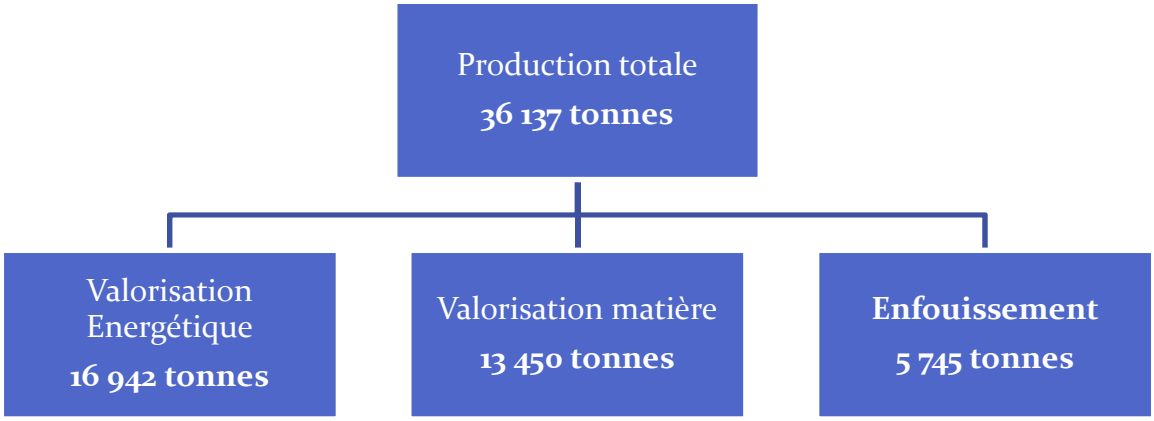

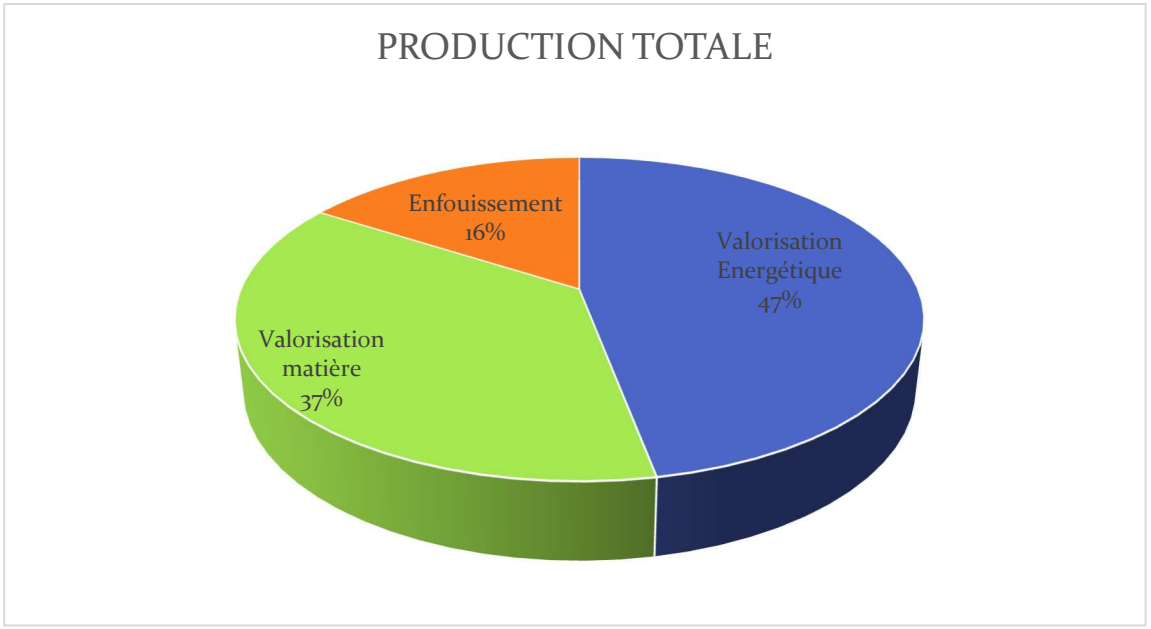

Figure 14 : Graphique représentant le bilan global de traitement des déchets

Les indicateurs financiers

A. La collecte des ordures ménagères

Tableau 23 : Coût de la collecte des ordures ménagères depuis 2014

Années	2014	2015	2016	2017	Variation 2016-2017
Coût total de la collecte des ordures ménagères	1 398 469 €	1 411 056 €	1 418 773	1 414 393	-0,3 %

Le coût de collecte reste stable.

- **Coût par collectivités :**

Tableau 24 : Coût de la collecte des ordures ménagères pour chaque collectivité

Collectivités	Coût
CC Cœur de Maurienne Arvan	551 125 €
Communes du canton de La Chambre	163 603 €
CC Maurienne Galibier	261 944 €
CC Haute Maurienne Vanoise	305 156 €
CC Porte de Maurienne	132 565 €
TOTAL	**1 414 393 €**

B. La collecte sélective

Ce poste comprend :

- les coûts liés aux collectes sélectives = 1 136 499 €
- ✓ le coût de la collecte sélective (bacs jaunes) = 454 285 €
- ✓ le coût de la collecte du verre (prestataire privé) = 145 749 €
- ✓ le coût de transfert et transport des déchets recyclables jusqu'au centre de tri = 86 999 €
- ✓ le coût de tri des déchets recyclables = 377 536 €
- ✓ les coûts liés au suivi et à la communication = 27 075 €
- ✓ divers (lavage des contenants, maintenance des matériels…) = 44 855 €.

- Les recettes = 937 146 € :
- ✓ L'ensemble des recettes des matériaux triés (voir le détail dans le tableau 26) = 303 200 €,
- ✓ Les recettes liées aux soutiens de l'éco-organisme CITEO (ex Eco-Emballages et Ecofolio) = 633 906 €,
- ✓ Les consignes des gobelets réutilisables = 40 €.

A partir de ces éléments, nous obtenons le coût de collecte résiduel, présenté ci-dessous.

Tableau 25 : Coût de la collecte sélective depuis 2014

Années	2014	2015	2016	2017	Variation 2016-2017
Coût de collecte résiduel (dépenses-recettes)	203 421 €	180 873 €	166 153 €	**199 353 €**	+ 20 %

Le coût de collecte résiduel est mutualisé pour être ramené à l'habitant, soit un coût pour l'année 2017 de 2,71 € par habitant DGF.

Tableau 26 : Recettes engendrées par le rachat des matériaux recyclables

	2013	2014	2015	2016	2017
Verre	91 658 €	93 080 €	102 087 €	99 959 €	**103 144 €**
Flacons plastiques	56 450 €	46 886 €	51 135 €	46 165 €	**29 939 €**
Emballages cartonnés	33 091 €	26 178 €	30 086 €	29 312 €	**56 063 €**
Acier	13 448 €	7 883 €	8 242 €	8 397 €	**7 033 €**
Aluminium	1 361 €	2 672 €	8 805 €	4 639 €	**6 406 €**
Journaux, Revues, Magazines	87 466 €	77 822 €	94 848 €	113 618 €	**100 318 €**
Briques alimentaires			711 €	556 €	**297 €**
Total	283 474 €	254 521 €	295 914 €	302 646 €	303 200 €

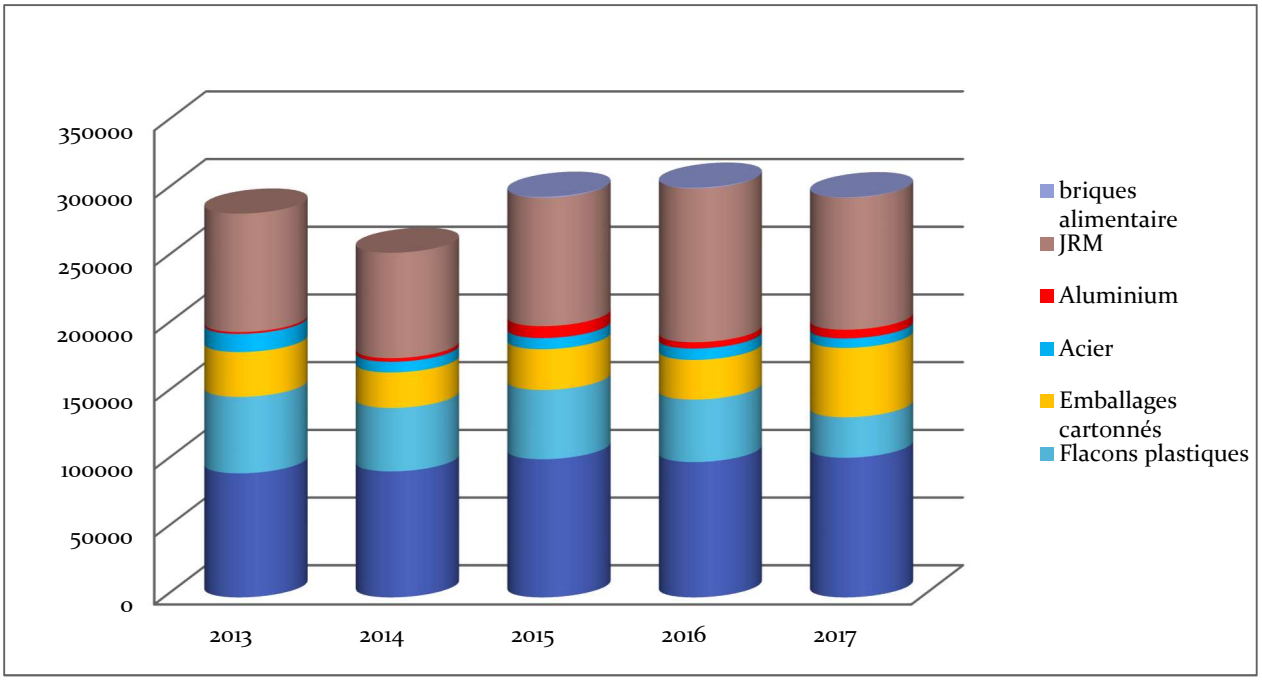

Figure 15 : Graphique représentant l'évolution des recettes par matière

L'Augmentation est principalement due au nouveau marché de collecte du verre et au nouveau prix du marché de transport des déchets recyclables jusqu'au centre de tri.

Depuis 2006, le SIRTOMM s'est engagé dans la démarche de la « reprise garantie » pour l'ensemble des matériaux issus du centre de tri. En compagnie d'autres collectivités, au sein d'un groupement initialement appelé « Groupement de Savoie », cela lui permet de bénéficier de très intéressants prix de reprise des matériaux.

Les entreprises choisies par le Groupement de Savoie sont les suivantes :

- EPR-Véolia pour les flacons en plastiques et la partie des emballages en carton issus de la collecte sélective, ainsi que la catégorie de papiers appelée « gros de magasin »
- Norske Skog Golbey pour les journaux, magazines et revues,
- SITA Négoce pour les emballages en carton issus des déchèteries et des collectes spécifiques et l'acier,
- Cornec SA pour l'aluminium.

Le verre est quant à lui récupéré par la société OI-Manufacturing.

Les recettes générées par le rachat des matières recyclables permettent ainsi d'alléger la facture globale de la gestion des déchets.

Devant les avantages générés par la mutualisation des tonnages issue de la démarche du Groupement de Savoie, nombres de collectivités de l'arc alpin l'ont rejoint. La démarche couvre désormais 4 départements et concerne plus d'1 million d'habitants de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

C. Les déchèteries

Le coût résiduel s'établit ainsi qu'il suit :

- Le gardiennage des déchèteries = 419 934 €,
- Le coût d'enlèvement des bennes (camion et chauffeur) et de transport jusqu'aux différents centres de traitement = 493 273 €,
- Les coûts de personnel pour divers (nettoyage, tri …) = 18 086 €,
- Les frais généraux = 99 669 €,
- Le coût de traitement des matériaux = 529 737 € auxquels il convient de déduire les recettes de reprise de matériaux (ferraille, carton, D3E et Ecomobilier) = 276 796 €, soit une dépense résiduelle de traitement de 252 941 €,
- Les dépenses sont également minorées par les tickets vendus aux professionnels pour l'accès en déchèterie = 17 046 €.

Soit un coût résiduel de 1 266 857 €.

Tableau 27 : Coût des déchèteries depuis 2014

Années	2014	2015	2016	2017	Variation 2016-2017
Coût des déchèteries	1 153 208 €	1 089 330 €	1 194 833 €	**1 266 857 €**	+ 6 %

- **Coût par déchèteries :**

Tableau 28 : Coût détaillé pour chaque déchèterie et dépôt communal

Déchèteries	Coûts
Saint Michel de Mnne	108 536 €
Valloire	108 360 €
Fontcouverte/Villarembert	60 410 €
Modane	188 044 €
Lanslebourg	115 219 €
Aiguebelle + Saint Léger	136 025 €
Saint Julien Montdenis-Pontamafrey	254 097 €
La Chambre + Saint Etienne des Cuines	199 004 €
Dépôts communaux	**Coûts**
Albiez	15 827 €
Jarrier	7 762 €
Saint Colomban des Villards	12 800 €
Valmeinier	44 450 €
Saint Sorlin d'Arves	16 323 €
TOTAL	**1 266 857 €**

En 2017, le coût des déchèteries augmente d'environ 6 % par rapport à 2016, suite principalement à un rééquilibrage du coût d'enlèvement et de transport des bennes en tenant compte de la distance, et au fait d'avoir fait plus appel à des prestataires privés pour ces évacuations.

D. Le transport et le traitement par incinération des ordures ménagères

Tableau 29 : Coût du transport et du traitement par incinération par tonne d'ordure ménagère collectée

	2014	2015	2016	2017	Variation 2016-2017
Coût à la tonne	166,00 €	166,00 €	166,00 €	**160,60 €**	- 3,3%
Détails					
Incinération (compris déduction des provisions)	138,20 €	141,00 €	141,00 €	**135,50 €**	
Transport	15,15 €	14,40 €	14,15 €	**15,10 €**	
Frais généraux	11,46 €	10,60 €	10,85 €	**10,00 €**	
Provisions gardées	2,50 €	1,19 €			

Ce poste comprend :

- Le traitement par incinération des ordures ménagères à l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD), comprenant le coût du remboursement des exportations,
- Le transport par route des ordures ménagères jusqu'à l'UVETD (à Chambéry),
- Le fonctionnement des deux usines de transfert du SIRTOMM.

Ces coûts sont ramenés à la tonne produite par territoire.

Les frais généraux comprennent notamment les charges du personnel, ainsi que toutes les dépenses de fonctionnement des deux quais de transfert de Saint-Julien-Montdenis et Modane.

Le coût global de « transport-traitement » a diminué pour 2017 par rapport à 2016. Cette baisse est principalement due à l'utilisation d'une subvention de Savoie Déchets qui permet la minoration du remboursement des exportations.

E. Les investissements

Tableau 30 : Dépenses résiduelles depuis 2014

Années	2014	2015	2016	2017	Variation 2016-2017
Dépenses résiduelles	922 131 €	939 309 €	1 014 983 €	**1 066 222 €**	+ 5 %

Ces dépenses comprennent notamment les amortissements, les remboursements d'emprunts…

Soit un coût de 14,47 € / habitant DGF.

Toutes les dépenses sont financées par les participations des collectivités concernées pour chaque poste.

État du personnel

Au 31/12/2017

A. Le personnel

Direction

- 1 ingénieur principal

Service Administratif

- 1 rédacteur principal de 1ère classe
- 2 adjoints administratifs principaux de 2ème classe
- 1 agent d'accueil et gestion administrative (CAE)

Service technique

- 1 technicien principal de 2ème classe
- 1 technicien contractuel
- 1 adjoint technique principal de 1ère classe
- 15 adjoints techniques principaux de 2ème classe
- 8 adjoints techniques
- 1 agent de service horaire
- 1 ambassadeur du tri contractuel
- 2 chauffeurs Poids Lourd contractuels
- 1 agent gestionnaire du quai de transfert contractuel
- Ponctuellement, recours à du personnel temporaire

ANNEXE 6 : ORGANIGRAMME DES SERVICES DU SIRTOMM

Tableau 31 : Nombre de journées travaillées par le personnel en fonction de l'activité

Activités du personnel	Nombre de journées				Variation 2016-2017
	2014	2015	2016	2017	
Collecte	2 857	2 660	2 506	2 726	+8,8 %
Collecte sélective	973	943	908	989	+8,9 %
Déchèterie	2 154	2 057	2 250	2 512	+11,6 %
Usine	521	413	349	352	+0,9 %
TOTAL	6 505	6 073	6 013	6 579	+9,4 %

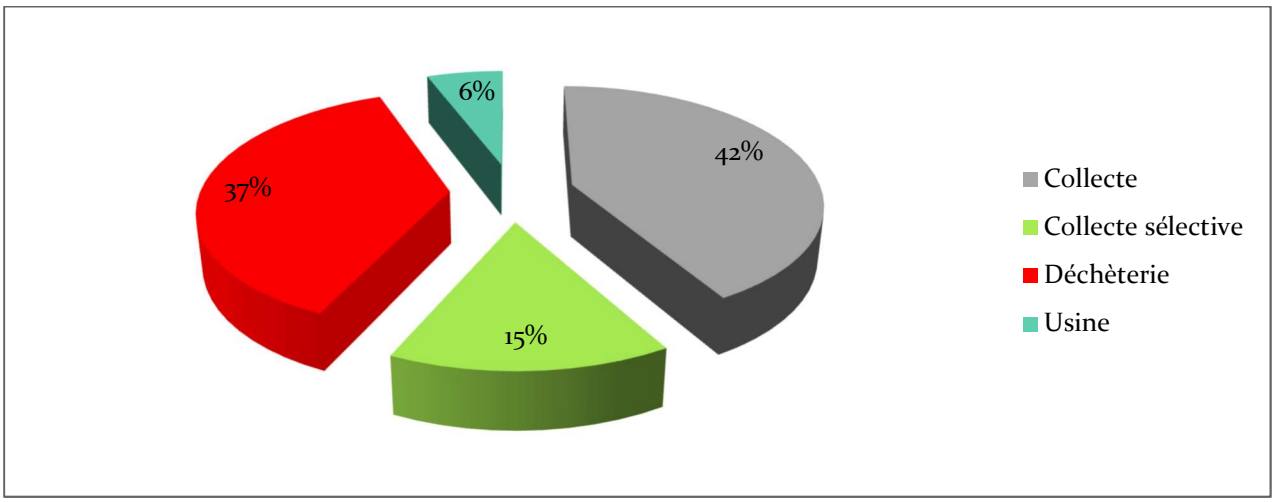

Figure 16 : Graphique représentant la répartition de l'activité du personnel du SIRTOMM en 2017

B. Bilan du taux d'absence

Pour calculer les taux d'absence, les jours d'absence comptabilisés sont (hors weekend et jours fériés) :

- Accident du travail,
- Congé maladie ordinaire,
- Congé longue maladie,
- Congé longue durée,
- Congé maternité,
- Jour de grève,
- Autorisation d'absence,
- Absence injustifiée.

Tableau 32 : Bilan du taux d'absence depuis 2014

Années	2014	2015	2016	2017	Variation 2016-2017
Nb de jours d'accident de travail (AT)	491	991	971	610	-37,17 %
Nb de jours d'absence autres qu'AT	865	777	575	815	+41,74 %
Nb total de jours d'absence	1 356	1 768	1 546	1 425	-7,82 %
Nb total de jours travaillés sans absences*	9 563	9 562	8 620	8 279	-3,95 %
% d'absentéisme lié aux AT/jours travaillés	5,13 %	10,36 %	11,26 %	11,26 %	7,37 %
% d'absentéisme global/jours travaillés	14,18 %	18,49 %	17,93 %	17,93 %	17,21 %

* hors personnels extérieurs : nombre de jours travaillés par les personnels extérieurs = 1 336 j

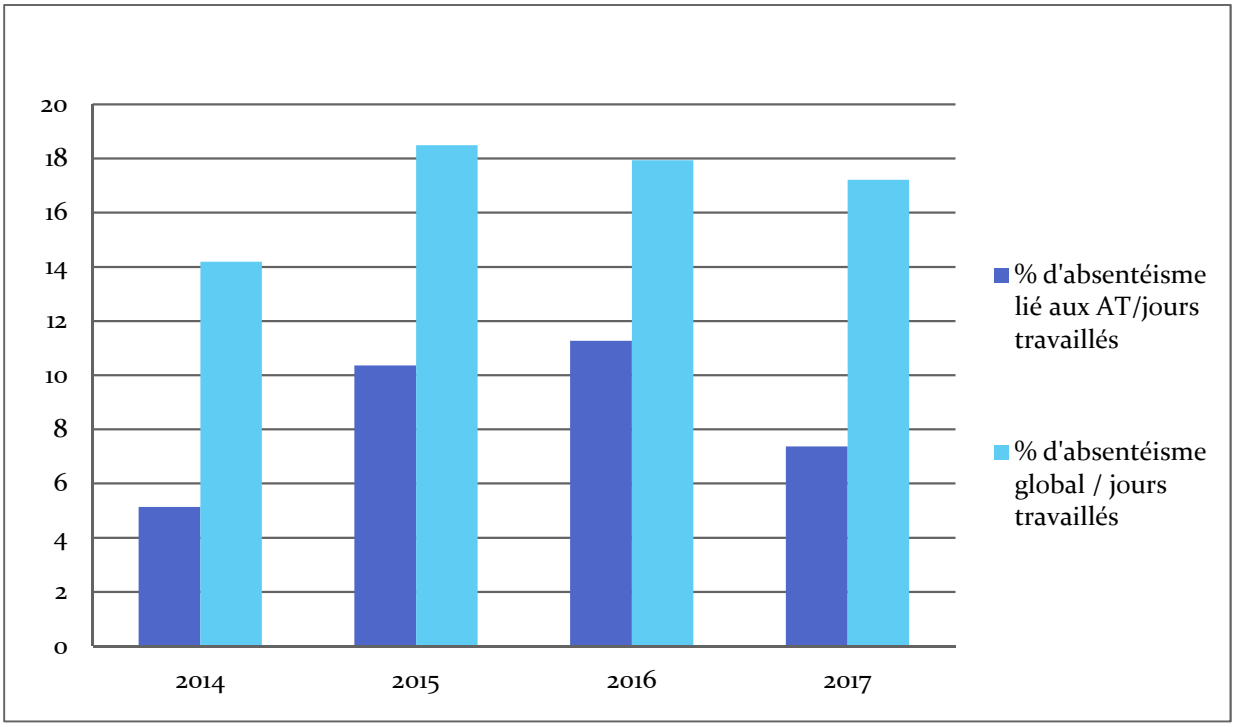

Figure 17 : Graphique représentant l'évolution des absences au sein du SIRTOMM

État des véhicules et matériels

Au 31/12/2017.

A. Parc de véhicules

- 4 véhicules légers,
- 2 fourgons,
- 4 amplirolls (porteurs équipés d'un bras de levage dont un équipé aussi d'une grue),
- 2 bennes à ordures ménagères (BOM),
- 7 Evolupacs (pour la collecte des CSE),
- 1 chargeur manuscopique,
- 1 compacteur type Packmat,
- 1 remorque.

Tableau 33 : Nombre de journées travaillées avec les véhicules en fonction de leur utilisation

Utilisation des véhicules	Nombres de journées				Variation 2016-2017
	2014	2015	2016	2017	
Collecte	1 676	1 662	1 726	1 865	+ 8,1 %
Collecte sélective	639	659	685	688	+ 0,4 %
Déchèterie	687	597	709	917	+ 29,3 %
Usine	98	70	68	24	-64,7 %
Activités du SIRTOMM	3 100	2 988	3 188	3 494	+ 9,6 %

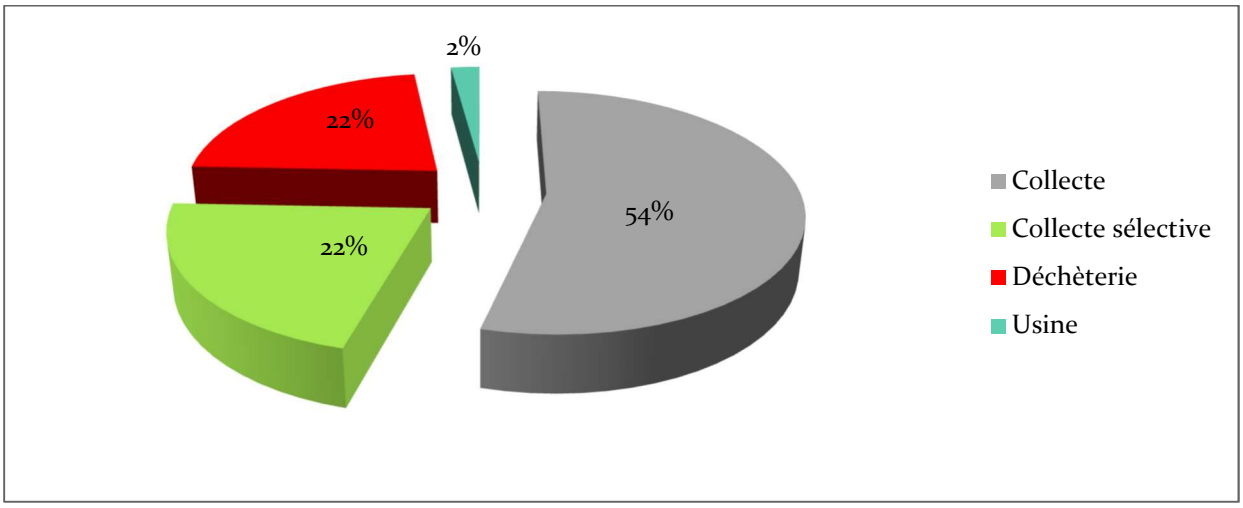

Figure 18 : Graphique représentant la répartition de l'utilisation des véhicules du SIRTOMM en 2017

Annexes

- *Annexe 1 : repartition des tonnages d'ordures menageres par commune*
- *Annexe 2 : nombre de Conteneurs Semi-Enterres et enterres en 2017*
- *Annexe 3 : carte des decheteries et des depots communaux*
- *Annexe 4 : Tonnage par type de dechets et par decheterie*
- *Annexe 5 : decheteries, communes et nombre d'habitants desservis en 2017*
- *Annexe 6 : organigramme des services du SIRTOMM*

ANNEXE 1 : REPARTITION DES TONNAGES D'ORDURES MENAGERES PAR COMMUNES

COMMUNES	2013	2014	2015	2016	2017
St Jean de Maurienne	2 622	2 535,5	2 530,6	2 521,7	**2 403.1**
St Michel de Maurienne	656,5	573,5	600,1	587,8	**628.0**
Saint Martin la Porte	104,5	100	111,2	113,2	**122.6**
Saintt Martin d'Arc	57	58	64,2	65,7	**59.2**
Aiguebelle	1 010	1005,5	994,0	984,7	**1000,8**
Epierre	153	167	178,9	178,4	**166,3**
Le Chatel	31	33	33,8	31,3	**34,8**
Montvernier	30	33	33,1	32,7	**34,0**
Saint Etienne de Cuines	304	310	305,6	303,6	**271,7**
Saint Avre	182	185	153,7	147,2	**163,3**
Sainte Marie de Cuines	210	215	215,7	211,7	**226,6**
Notre Dame du Cruet	51	51,5	52,1	52,1	**41,4**
La Chapelle	77	69	66,9	61,7	**66,4**
Les Chavannes	63,5	61,5	61,5	58,9	**47,6**
Saint Rémy de Mnne	295	306	306,2	293,0	**267,0**
Villargondran	187	192	191,3	190,3	**197,7**
Pontamafrey	66	64	66,3	66,3	**74,9**
Hermillon	141	146	149,3	150,0	**217,7**
La Chambre	269	268	308,5	306,0	**292,1**
Saint Martin/la Chambre	124	131	131,1	132,0	**134,3**
Saint François Longch.	277,5	270,4	271,0	265,9	**399,9**
Montaimont	40,5	40	45,3	42,7	
Montgellafrey	153,5	152,6	152,4	148,8	
Jarrier	117	121	104,2	100,9	**83,2**
Saint Pancrace	73	70,5	68,7	62,9	**74,9**
Albiez le Jeune	49	48,5	39,0	37,0	**26,1**
Saint Sorlin d'Arves	374	366	379,0	366,3	**394,9**
Saint Jean d'Arves	256	239	274,1	265,2	**203,2**
Albiez Montrond	284	276	204,6	198,1	**161,2**
Villarembert/Le Corbier	406	430	428,8	416,0	**316,0**
Fontcouverte Toussuire	426	466	498,8	482,4	**556,2**
Valmeinier	528	492	470,1	463,8	**430,2**
Valloire	1 006	925	904,8	889,8	**843,4**
Montricher	362	363	390,6	389,8	**377,9**
Saint Julien Mtdenis	334	331	301,0	300,5	**309,9**
Orelle	125	122	124,2	121,2	**126,1**
Val-Cenis	1 473	1 485	1 498,1	1 485,1	**1145,5**
Bessans					**180.6**
Bonneval					**171.3**
Villarodin Bourget	267	268	265,2	263,2	**273,0**
Aussois	396	366	306,1	320,4	**312,1**
Le Freney	14,5	15	17,3	17,3	**14,5**
Saint André	88	88,5	89,2	88,7	**90,3**
Avrieux	79	68	63,1	63,9	**65,8**
Modane	1 061	1 076	1 076,2	1 068,7	**1119,6**
Fourneaux	238	243,5	248,7	245,2	**254,7**
Aiton	301	303	302,4	302,9	**292,2**
Saint Colomban des V.	86,5	61,5	63,3	61,6	**63,2**
Saint Alban des V.		23	24,3	25,5	**23,7**
Tonnage total	**15 449**	**15 215**	**15 164,6**	**14 982,1**	**14 759,0**

ANNEXE 2 : NOMBRE DE CONTENEURS SEMI-ENTERRES ET ENTERRES EN 2017

Ville	Ordures ménagères	Verre	Emballage	TOTAL
Aiton	13	9	11	33
Albiez le Jeune	3	2	2	7
Albiez-Montrond	19	8	13	40
Argentine	11	10	11	32
Avrieux	7	5	5	17
Aussois	32	18	18	68
Bessans	16	13	13	42
Bonneval	9	4	4	17
Bonvillaret	2	2	2	6
Bramans	6	6	6	18
Epierre	13	7	8	28
Fourneaux	10	7	7	24
Hermillon	8	7	7	22
Jarrier	9	5	8	22
La Chambre	20	13	20	53
La Chapelle	5	4	4	13
Le Châtel	2	2	2	6
Le Freney	3	2	2	7
Les Chavannes	4	3	4	11
La Norma / Villarodin	29	17	17	63
Toussuire/Fontcouverte	59	19	18	96
Lanslebourg	30	15	16	61
Lanslevillard	28	16	19	63
Le Corbier / Villarembert	32	11	10	53
Modane	47	28	38	113
Montaimont	6	4	5	15
Montricher-Albanne/Karellis	26	14	14	54
Montsapey	2	1	2	5
Montvernier	2	1	2	5
Notre Dame du Cruet	4	2	4	10
Orelle	7	5	6	18
Pontamafrey Montpascal	6	5	5	16
Randens	10	7	8	25
Saint Alban des Villards	3	3	3	9
Saint André	6	3	6	15
Saint Avre	11	8	9	28
Saint Colomban des V	10	7	7	24
Saint Etienne de Cuines	23	9	22	54
St François Longchamp	40	21	23	84
Saint Jean d'Arves	24	10	11	45
Saint Jean de Maurienne	62	34	54	150
Saint Julien Montdenis	25	15	22	62
Sainte Marie de Cuines	11	5	10	26
Saint Martin d'Arc	5	5	5	15
Saint Martin La Porte	8	8	8	24
Saint Martin/La Chambre	10	6	9	25
St Michel de Maurienne	45	24	36	105
Saint Pancrace	7	5	7	19
Saint Rémy de Maurienne	23	16	19	58
Saint Sorlin d'Arves	45	17	18	80

Ville	Ordures ménagères	Verre	Emballage	TOTAL
Sollières-sardières	6	4	5	15
Termignon	13	9	10	32
Valfréjus	29	13	13	55
Valloire	52	34	39	125
Valmeinier	55	24	32	111
Villargondran	12	10	10	32
TOTAL	1005	562	689	2256
Dont enterrés sur Saint Jean de Maurienne	6	3	6	15

ANNEXE 3 : CARTE DES DECHETERIES ET DES DEPOTS COMMUNAUX

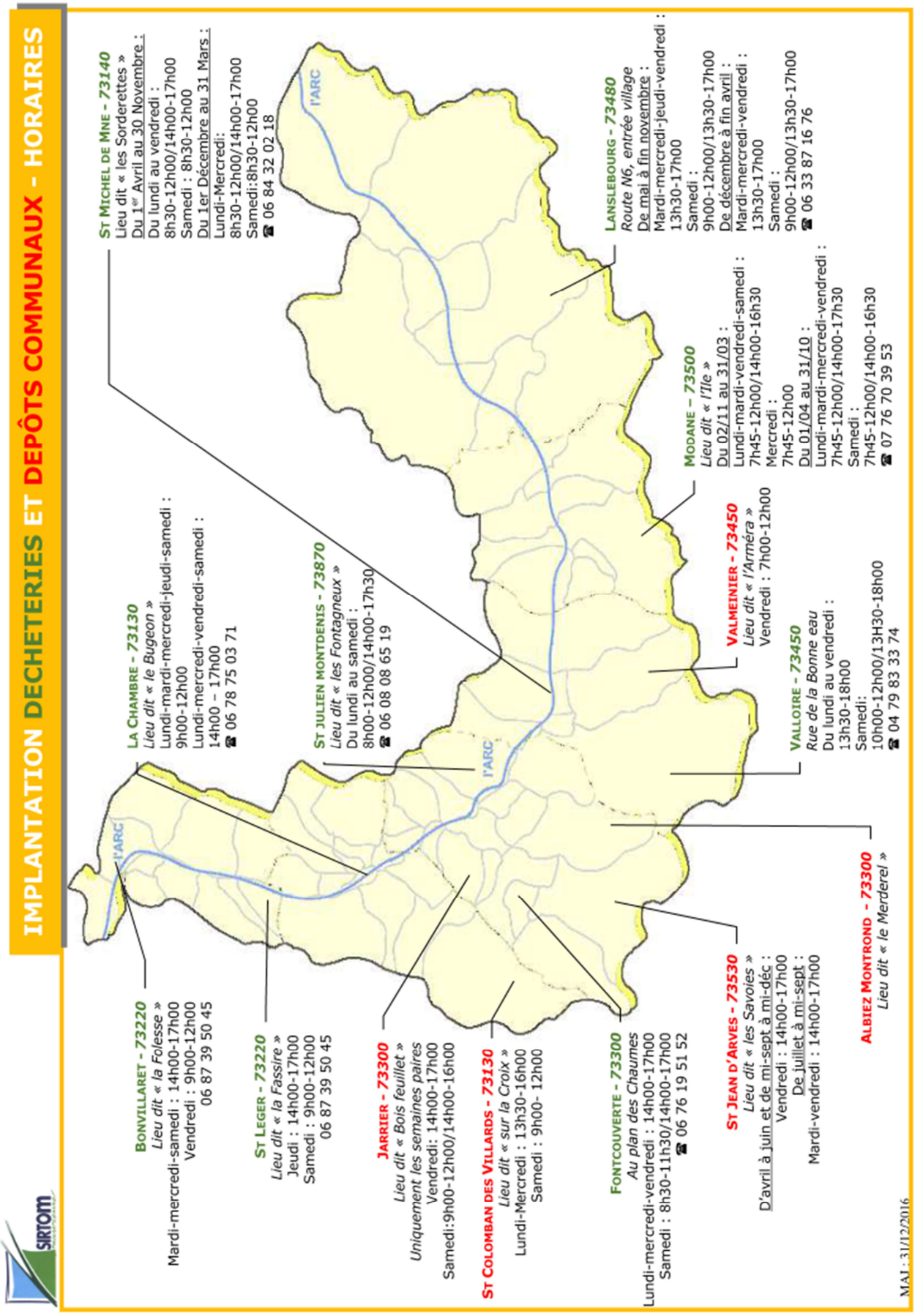

ANNEXE 4 : TONNAGE PAR TYPE DE DECHETS ET PAR DECHETERIE

Tonnage (t)	Cartons	Ferraille	DIB	Mobilier	Bois	Déchets verts	Platre	PVC	Pneus	DMS	Piles/ lampes	Huile friture	Huile vidange	Amiante	DEEE	Total sans gravats	Gravats	Total avec gravats
Saint Michel de Mnne	20,40	78,04	115,52		132,00	102,03	6,56	1,36	7,00	3,86	0,76	0,50	1,00	1,36	34,27	504,66	453,60	**958,26**
Valloire	97,98	87,68	201,58		203,94	108,94	37,88			2,60	0,61	1,08	1,00		42,09	785,38	388,80	**1 174,18**
Valmeinier	-	3,48	239,88													243,36	-	**243,36**
Saint Colomban des V.	-	29,22	80,63										-			109,85	-	**109,85**
Modane	64,28	192,19	280,28	89,36	278,50	197,56	37,00	1,46	8,50	12,78	0,86	0,91	3,00	1,45	83,82	1 251,95	810,00	**2 061,95**
Lanslebourg	53,83	85,38	175,07		145,92	46,66	28,34	0,66	6,50	6,66	1,13	0,91	1,00	0,64	42,50	595,20	437,40	**1 032,60**
Albiez	-	12,04	74,74													86,78	-	**86,78**
Saint Sorlin d'A.	6,64	46,86	89,08	52,70					4,30				1,00			200,58	-	**200,58**
Jarrier	-	9,14	21,54			41,22										71,90	-	**71,90**
Bonvillaret	52,07	101,69	180,07		147,70	204,62	17,92	1,07	16,00	6,87	0,14	0,57	4,00	1,07	50,31	784,10	567,00	**1 351,10**
Saint Léger	14,16	46,86	70,14		56,48	49,83	8,50	0,43	4,20	2,88	0,10	0,37	1,00	0,43	19,17	274,55	194,40	**468,95**
La chambre	78,50	199,92	344,01	81,82	292,13	726,07	49,18	1,75	23,00	10,30	0,46	1,04	5,00	1,75	95,83	1 910,76	1 506,60	**3 417,36**
Saint Julien Mtdenis	103,56	335,44	541,46	158,02	459,46	870,52	88,78	3,45	28,50	19,44	1,41	-	8,00	3,45	137,70	2 759,19	1 247,40	**4 006,59**
des SIDEL	15,88	52,24	84,68		97,24	38,32	22,36	0,20	3,00	1,42	0,12	0,24	1,00	0,19	22,55	339,44	129,60	**469,04**
TOTAL (t)	**507,30**	**1 280,18**	**2 498,68**	**381,90**	**1 813,37**	**2 385,77**	**296,52**	**10,38**	**101,00**	**66,82**	**5,59**	**5,62**	**26,00**	**10,34**	**528,24**	**9 917,71**	**5 734,80**	**15 652,51**

ANNEXE 5 : DECHETERIES, COMMUNES ET NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS EN 2017

Déchèterie de	Communes desservies	Population communale
	Saint Michel de Maurienne	2 726
	Orelle	377
	Saint Martin La Porte	712
	Saint Martin d'Arc	356
Saint Michel de Maurienne	**TOTAL**	**4 171**
Valmeinier	Valmeinier	**516**
Valloire	Valloire	**1 177**
	Modane	3 444
	Fourneaux	688
	Avrieux	426
	Villarodin-Bourget	518
	Aussois	664
	Le Freney	107
	Saint André	496
Modane	**TOTAL**	**6 343**
	Saint Sorlin d'Arves	347
	Saint Jean d'Arves	279
Les Arves	**TOTAL**	**626**
	Saint Léger	240
	Epierre	777
Saint Léger	Saint Pierre de Belleville	176
	Saint Alban d'Hurtières	346
	Saint Georges d'Hurtières	314
	Sous Total	**1 853**
	Aiguebelle	1 166
	Bonvillaret	134
Aiguebelle	Montgilbert	123
	Montsapey	75
	Randens	865
	Argentine	951
	Aiton	1 344
	Sous Total	**4 658**
	TOTAL	**6 511**
	Bessans	343
	Bonneval	259
	Val Cenis	2 179
	TOTAL	**2 781**
Jarrier	Jarrier	**496**
	Albiez Montrond	392
	Albiez Le Jeune	144
Les Albiez	**TOTAL**	**536**
	Saint Colomban des Villards	193
C.C. Vallée du Glandon	Saint Alban des Villards	96
	TOTAL	**289**

La Chambre	Saint Avre	864
	La Chambre	1 150
	Notre Dame du Cruet	226
	Saint Martin la Chambre	555
	Les Chavannes	252
	La Chapelle	356
	Saint François Longchamp	470
	Sous Total	**3 873**
Saint Etienne de Cuines	Saint Etienne de Cuines	1 238
	Saint Rémy de Maurienne	1 280
	Sainte Marie de Cuines	830
	Sous Total	**3 348**
	TOTAL	**7 221**
Saint Julien Montdenis et Pontamafrey	Saint Jean de Maurienne	8 407
	Saint Pancrace	295
	Hermillon	579
	Saint Julien Montdenis	1 707
	Montricher	598
	Villargondran	961
	Pontamafrey	339
	Le Chatel	204
	Montvernier	233
	TOTAL	**13 323**
Villarembert/Le Corbier et Fontcouverte/La Toussuire	Villarembert/Le Corbier	262
	Fontcouverte/La Toussuire	565
	TOTAL	**827**
	TOTAL GENERAL	**44 817**

ANNEXE 6 : ORGANIGRAMME DES SERVICES DU SIRTOMM AU 31 DECEMBRE 2017

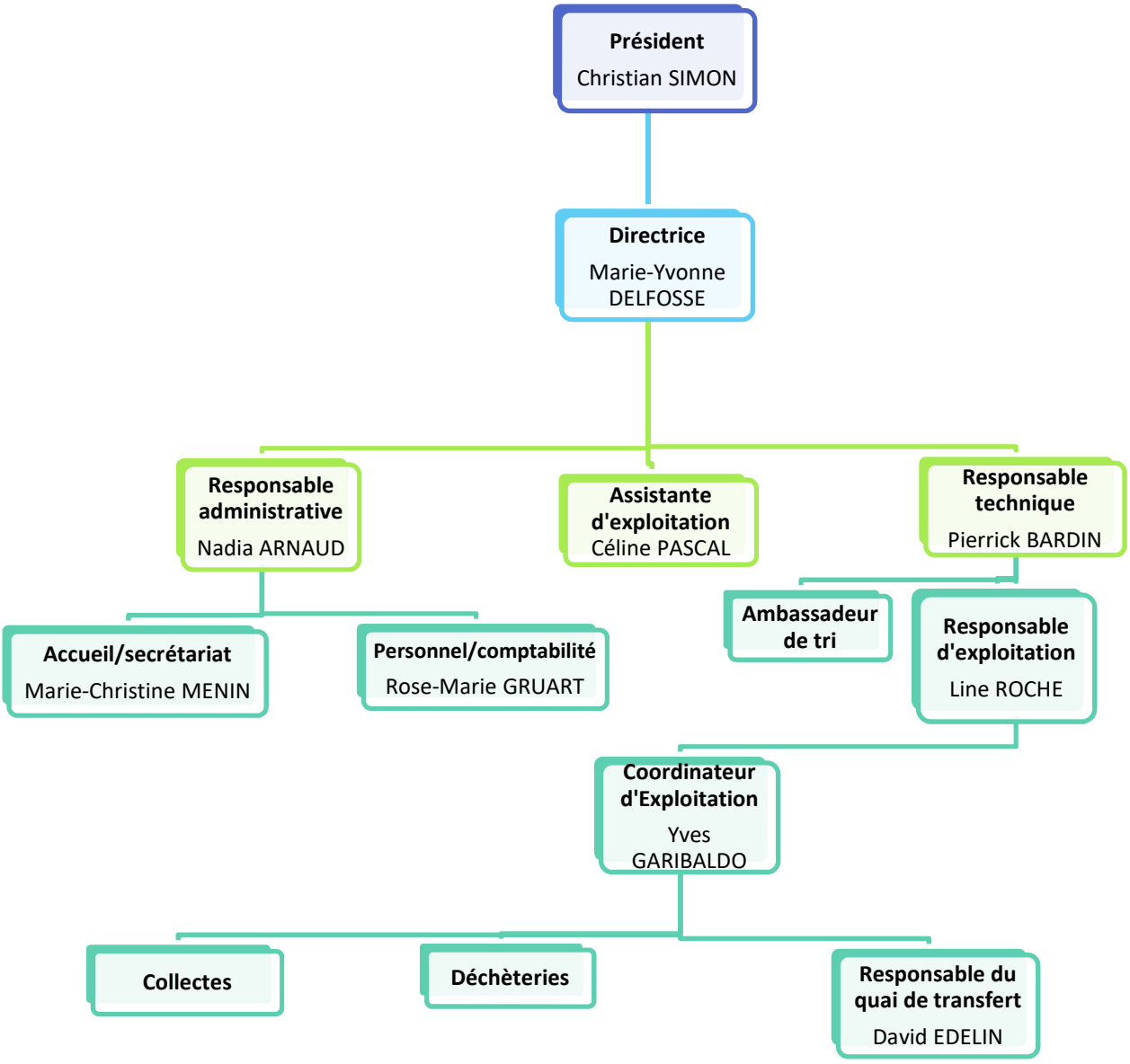

Liste des tableaux

Tableau 1 : Localisation et renseignements sur les sites du SIRTOMM 10
Tableau 2 : Tonnages des ordures ménagères depuis 2013 17
Tableau 3 : Tonnages des emballages en mélange et journaux/magazines depuis 2013 20
Tableau 4 : Tonnages du verre depuis 2013 22
Tableau 5 : Tonnages des différents flux de déchets collectés depuis 2013 23
Tableau 6 : Tonnages valorisés selon les différents produits collectés depuis 2013 24
Tableau 7 : Calcul de la performance de la collecte sélective depuis 2013 26
Tableau 8 : Refus de tri depuis 2013 26
Tableau 9 : Ratios en kg/hab. des différents produits obtenus en collecte sélective depuis 2014 27
Tableau 10 : Tonnages des cartons des commerçants depuis 2013 28
Tableau 11 : Tonnages des vêtements depuis 2013 29
Tableau 12 : Tonnages des DASRI depuis 2013 31
Tableau 13 : Tonnages des déchets verts de Saint-Jean-de-Maurienne depuis 2013 32
Tableau 14 : Tonnages des déchets collectés en déchèterie depuis 2013 35
Tableau 15 : Tonnages des différents produits collectés en déchèterie depuis 2014 36
Tableau 16 : Transporteurs et destinations des différents flux de déchets collectés 38
Tableau 17 : Transporteurs et destinations des différents flux de déchets collectés en déchèterie 40
Tableau 18 : Nombre de foyers contactés en porte-à-porte 44
Tableau 19 : Evénements locaux 44
Tableau 20 : Interventions en milieu scolaire 46
Tableau 21 : Animations et interventions diverses et destinées à plusieurs publics en 2017 47
Tableau 22 : Tonnages des différents flux de déchets en 2017 48
Tableau 23 : Coût de la collecte des ordures ménagères depuis 2014 51
Tableau 24 : Coût de la collecte des ordures ménagères pour chaque collectivité. 51
Tableau 25 : Coût de la collecte sélective depuis 2014 52
Tableau 26 : Recettes engendrées par le rachat des matériaux recyclables 53
Tableau 27 : Coût des déchèteries depuis 2014 55
Tableau 28 : Coût détaillé pour chaque déchèterie et dépôt communal 55
Tableau 29 : Coût du transport et du traitement par incinération par tonne d'ordure ménagère collectée 57
Tableau 30 : Dépenses résiduelles depuis 2014 58
Tableau 31 : Nombre de journées travaillées par le personnel en fonction de l'activité 60

Tableau 32 : Bilan du taux d'absence depuis 2014 61
Tableau 33 : Nombre de journées travaillées avec les véhicules en fonction de leur utilisation 62

Liste des figures

Figure 1 : Carte représentant la localisation des sites du SIRTOMM.....10
Figure 2 : Carte représentant les acteurs de collecte d'ordures ménagères sur le territoire de la Maurienne 17
Figure 3 : Graphique représentant l'évolution des tonnages d'Ordures Ménagères..18
Figure 4 : Carte représentant les acteurs de collecte sélective sur le territoire de la Maurienne 20
Figure 5 : Graphique représentant l'évolution des tonnages d'emballages en mélange et papiers 21
Figure 6 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de verre 22
Figure 7 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de collecte sélective .24
Figure 8 : Graphique représentant la répartition des produits recyclables issus des collectes sélectives 25
Figure 9 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de cartons des commerçants 29
Figure 10 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de vêtements.....30
Figure 11 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de DASRI 31
Figure 12: Graphique représentant l'évolution des tonnages des déchets verts de Saint-Jean-de-Maurienne 33
Figure 13 : Graphique représentant le bilan des tonnages en 2017 48
Figure 14 : Graphique représentant le bilan global de traitement des déchets.....50
Figure 15 : Graphique représentant l'évolution des recettes par matière.....53
Figure 16 : Graphique représentant la répartition de l'activité du personnel du SIRTOMM en 2017 60
Figure 17 : Graphique représentant l'évolution des absences au sein du SIRTOMM 61
Figure 18 : Graphique représentant la répartition de l'utilisation des véhicules du SIRTOMM en 2017 62

EN BREF – ANNEE 2017

Collecte :

- 14 759 tonnes d'Ordures Ménagères, correspondant à une diminution de tonnage de 1.5 % par rapport à 2016.
- 2 229 tonnes d'emballages en mélange et de journaux/magazines correspondant à une augmentation de 0.31 % par rapport à 2016.
- 2 707 tonnes de verre, correspondant à une augmentation de 2.67 % par rapport à 2016.
- 395 tonnes de cartons des commerçants, ce qui correspond à une augmentation de -5.5 % par rapport à 2016.
- 246 tonnes de vêtements, tonnage en augmentation de 7.08 % par rapport à 2016.
- 0,30 tonnes de DASRI, ce qui correspond à une diminution de 11.8 % par rapport à 2016.
- 102 tonnes de déchets verts collectés à Saint-Jean-de-Maurienne, ce qui correspond à une augmentation de 5 % par rapport à 2016.
- 9 827 tonnes de déchets en déchèterie. Ce tonnage a augmenté de 1.8 % par rapport à 2016.
- 5 735 tonnes de gravats en déchèterie. Ce tonnage a augmenté de 8.6 % par rapport à 2016.

Sensibilisation / communication :

- Sensibilisation au geste du tri, en porte-à-porte, environ 2 500 foyers contactés, répartis entre les communes de La Chapelle, Les Chavannes-en-Maurienne, Saint-Rémy-de-Maurienne, Saint-Etienne-de-Cuines, Saint-Martin-La-Porte, Valmeinier, Le Châtel, Montvernier, Montpascal, Saint-Jean-de-Maurienne
- Participation à des animations locales.
- Sensibilisation au geste du tri, en écoles, environ 895 enfants sur 40 interventions environ
- Visites d'installations de traitement, interventions en centres de vacances, auprès d'adultes en insertion.

Coût :

- 1 414 393 € pour le coût de collecte des Ordures Ménagères, ce qui correspond à une diminution de 0.3 % par rapport à 2015.
- 199 353 € pour le coût de collecte sélective résiduel (dépenses-recettes), ce qui correspond à une augmentation de 20 % par rapport à 2015.
- 1 266 857 € pour le coût des déchèteries, soit une augmentation de 6% par rapport à 2016.
- 160.60 € à la tonne de déchets pour le coût du transport et du traitement par incinération.
- 1 066 222 € pour le coût des dépenses d'investissement (amortissements, remboursements de prêts...).

Moyens :

- 36 agents.
- 4 amplirolls, 2 bennes à ordures ménagères, 7 Evolupac, 1 chargeur manuscopique,1 remorque, 1 compacteur mobile, 2 fourgons et 4 véhicules légers.